

REVUE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 178

Novembre 2021

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DOMINIQUE SCHOENHER

Chers lecteurs et lectrices,

Le lancement des états généraux de la Justice à peine annoncé, les critiques fusent. La représentation syndicale de la magistrature s'indigne de ne pas être partie prenante aux sept ateliers et s'étonne du temps consacré au débat, l'ensemble des consultations devant prendre fin mi-janvier. La Cour des comptes s'invite dans le débat avec cette conclusion lapidaire que la Justice n'a pas besoin de plus d'argent, mais d'une meilleure gestion. Ce contre-pied aux revendications des magistrats s'appuie sur les hausses importantes de budget actées en 2021 (+8 %), poursuivies en 2022, et fait écho à un précédent rapport sur la gestion de l'institution judiciaire pendant la crise pandémique. Selon les Sages de la rue Cambon, ces dépenses se feront en pure perte si la Chancellerie ne se dote pas d'un véritable outil de pilotage de la charge de travail et des moyens numériques de notre époque. Le sujet de la simplification de la procédure pénale sera à nouveau sur la table, à l'exception de la justice pénale des mineurs réformée il y a quelques semaines. Outre une consultation numérique de la population, l'atelier en charge de ce sujet comprendra un représentant de la DGPN et de la DGGN aux côtés de quatre magistrats, d'un avocat et de deux universitaires. Souhaitons que le processus connaisse plus de succès que les précédents ! Avec la volonté d'instaurer des « greffiers de police » chargés de rédiger des pièces de procédure formelle, la DGPN anticipe déjà un échec.

L'autre sujet de décembre sera l'organisation du troisième et dernier référendum du cycle de consultation sur l'indépendance néo-calédonnienne prévu le 12 décembre. Les deux premiers scrutins ont été remportés par les loyalistes mais l'écart se réduit avec les indépendantistes. Ces derniers appellent au boycott du scrutin en raison de la pandémie qui aurait réduit leur possibilité de faire campagne. Les opérations de vote et le résultat risquent donc d'être contestés et l'ordre public perturbé. 2 000 membres des forces de l'ordre et militaires de métropole vont venir renforcer les 1 400 personnels constituant le dispositif sécuritaire habituel.

Le CREOGN poursuit pour sa part son activité intense avec deux colloques dont vous pourrez retrouver le programme sur notre site. Il était également récemment mobilisé sur un troisième événement, le séminaire AGIR, piloté par la direction générale et destiné à faire connaître les besoins de l'Arme aux start up nationales afin d'orienter leur innovation.

Bonne lecture à tous.



SOMMAIRE

Libertés publiques



- Modification du cadre juridique du FNAEG

Politique de sécurité



- Le budget gendarmerie pour 2022
- La situation sécuritaire de Mayotte jugée préoccupante
- Les VBRG de la gendarmerie vont être remplacés par les MPGV du groupe Soframe
- Le blocage des signalements sur Waze et Coyote est repoussé
- Sécurité des JO 2024 à Paris
- La cybersécurité dans la gendarmerie
- Un pôle de magistrats anti-mafia est-il nécessaire en Corse ?

DEFENSE

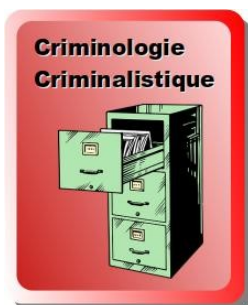


- Les armées assument la guerre informationnelle
- 11 novembre : le choix du soldat inconnu
- Un nouveau satellite de communication militaire français en orbite

Politiques pénales



- Des limites au secret professionnel des avocats
- Une synthèse de la Documentation française sur la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Les acteurs pornos sont-ils des « baïonnettes intelligentes » ?



- La « boîte à gants d'intervention » : un nouvel outil pour les scènes de crime en milieu contaminé
- Classification automatique des images de scènes de crime à l'aide de l'apprentissage automatique
- Les cyberenquêteurs français ont démantelé un important réseau de hackers en Suisse et en Ukraine



- Conduite sous l'emprise d'alcool ou de drogues : analyse de la prévalence des drogues en Suisse



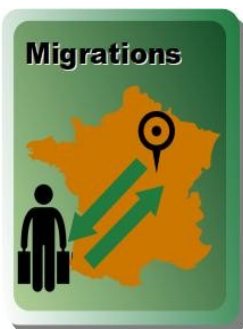
- Comment les villes accueillent l'installation des data centers
- La *smart city* en France



- Résolution du Parlement européen : adoption d'une politique de cybersécurité commune au niveau de l'Union européenne
- L'enjeu européen de la cybersécurité
- L'Europe souhaite des appareils connectés plus sûrs



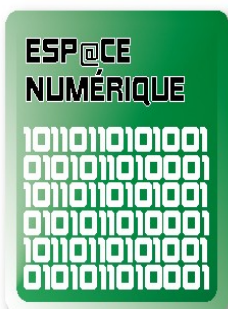
- Un tir de missile russe sème le trouble
- Problèmes dans le recrutement des policiers britanniques
- Mali, le jeu trouble de la société privée russe Wagner
- Des mercenaires de la société privée russe Wagner dans le Donbass
- Les tests de missiles hypersoniques par la Chine inquiètent les autorités américaines
- Le nouveau maire de New York veut ses trois premiers salaires de maire en Bitcoins
- L'ingérence étrangère dans la recherche, enjeu de souveraineté économique
- Coopération internationale en matière de cyberattaques
- Comment les migrants sont-ils devenus des armes de déstabilisation massive ?
- Les causes de l'insécurité énergétique actuelle



- Dérèglement climatique et profils migratoires
- Dérèglement climatique et genre
- Réfugiés climatiques et droits de l'Homme
- Pacte européen sur l'immigration et l'asile



- La blockchain dans l'industrie de l'armement
- Détection des mouvements de tête d'un psychopathe par une IA



- La cryptomonnaie Squid Game était une arnaque : les escrocs se sont enfuis avec 3 millions d'euros
- You.com, un adversaire de taille pour Google ?
- ARCOM : une nouvelle autorité administrative indépendante en charge de la régulation numérique et audiovisuelle
- Création d'un Observatoire des métiers de la cybersécurité



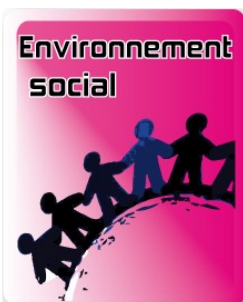
- Les mini-forêts, une solution au réchauffement climatique ?
- Union européenne : la pollution de l'air fait 300 000 morts par an



- La xénogreffe et l'éthique
- Nouvelle technique de rayons X



- Les méfaits de la crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes
- Bilan officiel de la Covid



- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique



- Chronologie de l'accueil « des Gens du voyage »
- Coparentalité et télé-réalité
- Pas d'augmentation du nombre de pauvres selon une étude Insee
- Dialogues constructifs entre jeunes et policiers
- Vers une remise en cause du « syndrome d'aliénation parentale »



- Le gouvernement annonce un plan de 2,2 milliards d'euros pour l'intelligence artificielle
- Regain d'antisémitisme en Europe à l'occasion de la crise Covid



- Le Centre de documentation vous conseille

LIBERTÉS PUBLIQUES

Libertés
publiques



MODIFICATION DU CADRE JURIDIQUE DU FNAEG

C'est sous la pression du Conseil constitutionnel (décision de 2010) et de la Cour européenne des droits de l'Homme (condamnation en 2017) qu'un décret en Conseil d'État est venu modifier la durée de conservation des données dans le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Cette durée était fixée à 40 ans jusqu'à présent sans égard pour la gravité des infractions qui avaient conduit à l'enregistrement du profil ADN. La durée de conservation a

été ramenée à 25 ans sauf pour les faits les plus graves (listés à l'article 9), les cadavres non identifiés et les personnes disparues, qui resteront à 40 ans.

Des recherches en parentèle seront possibles. Pour les procédures de recherche d'une personne disparue, les prélèvements, aujourd'hui limités aux ascendants et descendants, pourront être étendus aux proches collatéraux jusqu'au troisième degré, toujours sur la base du volontariat. Les personnes prélevées dans ce cadre devront donner leur consentement pour une exploitation du prélèvement s'ils venaient à être mis en cause dans une autre affaire.

Le ministère de l'Intérieur avait envisagé l'interconnexion du FNAEG avec plusieurs autres fichiers (traitement des antécédents judiciaires, fichier automatisé des empreintes digitales, système d'information Schengen, fichier des personnes recherchées) mais s'est limité aux logiciels de rédaction de procédure, aux fichiers relatifs au fonctionnement du FNAEG dont Cassiopée pour les mises à jour et enfin Interpol.

NDR : Selon Nextinpact, près de 5 millions de personnes seraient fichées au FNAEG, auxquelles viennent s'ajouter plus de 700 000 traces non encore identifiées, une hausse avoisinant les 40 % sur les cinq dernières années. L'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) reste très critique sur les nouvelles dispositions.

[Décret n° 2021-1402 du 29 octobre 2021 modifiant le code de procédure pénale et relatif au fichier national automatisé des empreintes génétiques et au service central de préservation des prélèvements biologiques](#)

[Délibération n° 2021-009 du 7 janvier 2021 de la CNIL portant avis sur un projet de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé « Fichier national automatisé des empreintes génétiques »](#)



POLITIQUE DE SÉCURITÉ



LE BUDGET GENDARMERIE POUR 2022

Le budget de la gendarmerie frôlera pour la première fois les 10 milliards d'euros (12 milliards pour la police nationale), en hausse de près de 4 %. Concernant les personnels, si l'effectif global n'augmente que de quelques unités, les crédits (7,8 milliards) permettront la transformation d'un millier de postes de gendarmes adjoints volontaires affectés en peloton de surveillance et d'intervention en sous-officiers de gendarmerie, mesure décidée suite au drame de

Saint-Just. Le corps des officiers de gendarmerie sera lui aussi déflaté d'un peu plus de 200 personnels (non-remplacement de départs en retraite) au profit d'un accroissement équivalent du nombre de sous-officiers.

Concernant le fonctionnement (1,8 milliard), l'immobilier (loyers notamment) en absorbe plus de la moitié. L'effort d'équipement portera sur la protection balistique (boucliers, visières, gilets porte-plaques) et les systèmes d'informations et de communication (location-abonnement de 110 000 NEOGEND 2 et 10 000 tablettes avec 4G et augmentation du forfait de données, acquisition de près de 10 000 caméras-piétons et 20 000 postes Ubiquity pour travailler en nomadisation).

La ligne investissement est en forte augmentation (+65 % à 315 millions d'euros) dont 60 % seront consacrés à l'immobilier (construction, rénovation). Le reste servira à l'achat de véhicules pour la gendarmerie départementale (5 500) et au renouvellement du parc des véhicules de maintien de l'ordre dont la composante blindée en remplacement des anciens VBRG (voir article *infra*, p. 10).

NDR: Les évolutions du budget de la police nationale suivent les mêmes orientations sur le plan des ressources humaines (moins de policiers adjoints et de cadres pour plus de gardiens de la paix) et celui des équipements de mobilité (NEO et véhicules). Un milliard d'€ sera consacré au programme de mobilisation contre le suicide, notamment en termes de formation et d'amélioration des conditions de travail.

[Projet annuel de performances 2022 pour la gendarmerie](#)

LA SITUATION SÉCURITAIRE DE MAYOTTE JUGÉE PRÉOCCUPANTE

Telles sont les conclusions d'un rapport sénatorial qui souligne qu'en une décennie les chiffres de la délinquance violente, considérés comme sous-évalués, ont connu une hausse à trois chiffres. Outre un taux d'homicide par habitant cinq fois supérieur à la moyenne nationale, les violences sexuelles déclarées ont enregistré une hausse de 175 % et les vols violents de 260 %, malgré le renforcement des forces de l'ordre sur place passées de 180 agents en 2014 à 500 en 2020.

Le rapport plaide pour une réorganisation des forces de l'ordre pour davantage de synergie entre la police et la gendarmerie mais souligne l'impérieuse nécessité de mettre à niveau les moyens relevant de l'autorité judiciaire. Il appelle à une autonomisation des moyens judiciaires locaux au regard de leur charge de travail et à la création d'un nouveau centre de rétention pour transformer l'actuel en maison d'arrêt.

Une loi spécifique à la gestion de ce territoire, incluant le volet sécuritaire, devrait intervenir en 2022.

[ROGER, Patrick, Le Sénat s'inquiète de l'insécurité à Mayotte, lemonde.fr, 28 octobre 2021](#)

LES VBRG DE LA GENDARMERIE VONT ÊTRE REMPLACÉS PAR LES MPGVS DU GROUPE SOFRAME

Pour remplacer les VBRG (Véhicule blindé à roues de la gendarmerie) le ministère de l'Intérieur a annoncé, le 26 octobre 2021, qu'il choisissait les MPGVS (*Multi Purpose Gendarmerie Vehicle* ou blindé polyvalent de gendarmerie) du groupe Soframe. Ce nouvel équipement est un 4x4 blindé atteignant 90 km/h et pouvant, selon les modèles, transporter jusqu'à 10 hommes. Suite à l'audition à l'Assemblée nationale, le 6 octobre 2021, du Directeur général de la gendarmerie nationale, le général d'armée Christian Rodriguez, on a appris que 90 exemplaires avaient déjà été commandés. Pour un coût total de 57,4 millions d'euros, le premier exemplaire devrait arriver début 2022 et la livraison s'étalera jusqu'à 2023.

[Soframe, « MPGVS - Multi Purpose Gendarmerie Vehicle », soframe.com, 2021](#)

[Chapleau Philippe, Chéreau Thibaut, La Gendarmerie va acheter 90 blindés à Soframe pour remplacer ses VBRG, ouest-france.fr, 26 octobre 2021](#)

LE BLOCAGE DES SIGNALEMENTS SUR WAZE ET COYOTE EST REPOUSSÉ

Le 1^{er} novembre 2021 devait être marqué par l'entrée en vigueur d'une plateforme technique permettant de bloquer les signalements des forces de l'ordre sur les assistants d'aide à la conduite comme Waze ou Coyote.

Selon le [décret n°2021-468](#) publié le 20 avril dernier, à compter du 1^{er} novembre 2021, les applications de navigation pour smartphones avaient l'interdiction d'afficher certains contrôles routiers. Cette mesure a cependant été retardée pour des raisons techniques, car la passerelle informatique permettant aux forces de l'ordre de transmettre automatiquement les interdictions aux éditeurs de services de guidage ou d'alerte n'a pas encore été déployée.

Cette occultation ne sera ni permanente ni nationale. Ainsi, les automobilistes ne seront pas informés des contrôles routiers pour alcool et stupéfiants pendant deux heures. Les signalements de barrages (liés aux alertes enlèvement et terrorisme) seront suspendus, eux, pendant 12 heures maximum. Dans les deux cas, ces « zones blanches » seront limitées à un rayon de 10 kilomètres hors agglomération et deux kilomètres en agglomération.

Durant ces événements, seul le signalement des forces de police sera interdit. Les usagers continueront donc de recevoir les alertes radars, les ralentissements, les accidents et les risques ou les dangers.

Les éditeurs de services de guidage ou d'alertes routières ont réagi de façon différente à cette nouvelle obligation. La société Waze souhaite vouloir « travailler avec les pouvoirs publics pour mettre en place les meilleures solutions ». L'éditeur Coyote a introduit une requête auprès du Conseil d'État, demandant l'annulation du décret qui porterait atteinte aux droits de ses utilisateurs.

Le Conseil d'État avait finalement jugé la requête suffisamment légitime pour la transmettre dans la foulée au Conseil constitutionnel sous forme de question prioritaire de

constitutionnalité (QPC). Ce dernier avait alors trois mois pour se prononcer et choisir ou non de suspendre le décret.

[SIX Nicolas, Dans Waze et Coyote, les signalements de contrôles de police bientôt bloqués quand l'État en fait la demande, *lemonde.fr*, 1^{er} novembre 2021](#)

SÉCURITÉ DES JO 2024 À PARIS

À l'issue d'un comité interministériel qui s'est tenu le 15 novembre 2021, le Premier ministre a demandé au ministre de l'Intérieur de lui faire des « propositions », au plus tard en juin 2022, concernant la sécurisation des sites des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui se dérouleront à Paris. Il insiste également sur la nécessité de prendre en compte les enjeux de cybersécurité.

De nombreux désaccords et crispations, liés à la sécurité, sont pointés entre les organisateurs et les forces de l'ordre, notamment sur la cérémonie d'ouverture qui pourrait se dérouler sur la Seine et la limitation du public à 250 000 personnes.

Par ailleurs, un certain nombre de dispositions ont été adoptées pour faciliter et encourager le recours aux sociétés de sécurité privée. Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) « sera modernisé et doté de moyens financiers accrus nécessaires à son activité ». De plus, le gouvernement a réactivé la création d'un certificat de qualification professionnelle événementiel centré sur les Jeux. Cette formation avait été précédemment déployée pour l'Euro 2016.

Jean Castex s'est également fait présenter le projet d'installation de 2 500 agents des services du ministère de l'Intérieur en 2026-2027 sur un emplacement du village des athlètes. La place Beauvau s'est portée acquéreuse d'un des bâtiments, dont les locaux seront aménagés et sécurisés en remplacement de l'actuel bâtiment situé dans le XII^e arrondissement de Paris.

Le gouvernement signale ainsi sa volonté « d'accompagner la transition et l'héritage des lieux construits spécialement pour accueillir les Jeux en 2024 », et de « dynamiser la Seine-Saint-Denis ».

[LE PARISIEN avec AFP, Sécurité des JO 2024 à Paris : Castex demande à Darmanin des «propositions», *leparisien.fr*, 15 novembre 2021](#)

LA CYBERSÉCURITÉ DANS LA GENDARMERIE

Le ComCyberGend est né en août 2021, en réponse à la multiplication des cyberattaques suite, notamment, à la crise pandémique. Dirigé par le Général de division Marc Boget, ce nouveau commandement est créé pour lutter contre la cybercriminalité et pour protéger et accompagner les usagers des plateformes numériques. De plus, il a pour mission de sensibiliser les structures sensibles, telles que les hôpitaux, les collectivités locales et les petites entreprises. Le domaine des cryptoactifs rentre lui aussi dans la ligne de mire de la gendarmerie, du fait des activités illicites relatives notamment à la fraude et au blanchiment. Le ComCyberGend vise également à développer les missions pour réservistes, pour l'assistance technique comme pour les perquisitions et les enquêtes judiciaires.

Ainsi, ce nouveau service a des compétences larges, de la prévention à l'investigation. Il a aussi, à ses côtés, le Centre de lutte contre les Criminalités Numériques (C3N). Par

ailleurs, il a également pour mission de protéger le fonctionnement démocratique, les systèmes électifs étant de plus en plus soumis à l'ingérence étrangère.

Concrètement, le ComCyberGend s'est récemment associé à Signal Spam, dans l'objectif de lutter contre l'usurpation d'identité. Nombreuses ont été les usurpations détectées et relevées, notamment par la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr. L'usurpation même de l'identité de la gendarmerie a été identifiée, le but étant plus généralement de lutter contre le spam et la cybercriminalité. Ainsi, grâce à ces identifications, les enquêtes judiciaires s'en trouveront facilitées, grâce aux preuves qui pourront être fournies par la gendarmerie. Signal Spam étant une association de plusieurs milliers d'internautes, les acteurs sont nombreux.

[RANDALL Patrick, Comment la gendarmerie française s'organise pour lutter contre la cybercriminalité, *lesnumériques.com*, 4 octobre 2021](#)

[ComCyberGend – La Gendarmerie Nationale se met en ordre de bataille pour faire face à la montée des cybers menaces, *carnetdebord.info*, 6 octobre 2021](#)

[SIRPA Gendarmerie nationale, Le ComCyberGend et Signal Spam s'associent pour lutter contre l'usurpation d'identité et les spams, *gendinfo.fr*, 28 octobre 2021](#)

UN PÔLE DE MAGISTRATS ANTI-MAFIA EST-IL NÉCESSAIRE EN CORSE ?

La Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille avait adressé début 2020 à la Chancellerie un rapport confidentiel sur le dénuement des institutions judiciaires en Corse face au banditisme et s'étonne maintenant du peu de suite donnée à ses propositions.

Selon les auteurs du rapport, le combat entre la justice et le crime se joue en Corse à armes inégales parce que la stratégie judiciaire ne prend pas en compte la particularité du banditisme local. Il devient nécessaire « d'analyser les échecs de la JIRS, qui sont souvent la conséquence du manque de moyens et d'une législation mal adaptée, ainsi que la nature même de cette criminalité mafieuse jouant sur la déstabilisation et l'abus de manœuvres dilatoires, et imposant l'omerta et la terreur ». Ce constat provient de l'étude détaillée de 150 affaires traitées entre 2009 et 2019 qui souligne, entre autres, de nombreuses et spécifiques difficultés liées au traitement des dossiers judiciaires telles que des cas de collusion entre banditisme, économie et politique ainsi que le recours à des crimes de sang pour conserver une emprise territoriale ou répondre à des aspirations plus « traditionnelles » comme la vendetta. Tout laisse donc à penser qu'un « système mafieux » aurait été institué en Corse et qu'il n'existerait pas de véritable « volonté politique » pour l'enrayer.

Pour lutter contre cette probable dérive mafieuse du banditisme corse, des mesures drastiques seraient nécessaires pour ré-organiser la justice locale. À ce titre, le rapport préconise notamment l'instauration d'un pôle local de magistrats anti-mafia alors qu'il n'existe pour l'instant sur place qu'un simple bureau de liaison de la JIRS (créé en 2015).

[POCHARD-CASABIANCA Pascal/AFP, Banditisme en Corse : des magistrats veulent créer un pôle anti-mafia, *lepoint.fr*, 23 octobre 2021](#)



DÉFENSE



LES ARMÉES ASSUMENT LA GUERRE INFORMATIONNELLE

Les armées françaises disposent à présent d'une nouvelle doctrine de « lutte informatique d'influence » officialisant la capacité à diffuser dans l'espace médiatique des informations destinées à « induire en erreur » l'adversaire dans le cadre d'opérations extérieures. « Le champ informationnel (...) est un lieu de compétition stratégique » a justifié le ministre des Armées. « L'information fautive, manipulée ou subvertie, c'est une arme. » C'est le commandement de la cyberdéfense qui sera

chargé de ces opérations d'influence en réaction à des attaques informationnelles ou pour la promotion de nos opérations.

Cette officialisation d'une pratique discrète fait suite à la divulgation par Facebook de l'existence de faux profils employés à la désinformation sur les zones de déploiement africaines. L'exercice est un équilibre dangereux, car il faut éviter les manœuvres qui seraient considérées comme « perfides », interdites par le droit international humanitaire.

[VINCENT, Elise, Les armées françaises assument désormais la guerre de l'information, lemonde.fr, 21 octobre 2021](https://www.lemonde.fr)

NDR : Voir aussi « Les armées et la lutte informationnelle », dans la [Revue du CREOGN n° 173](#) d'avril 2021, p.14.

11 NOVEMBRE : LE CHOIX DU SOLDAT INCONNU

Une association, créée en 1887 à la mémoire des morts de la guerre franco-prussienne de 1870, propose en 1916 d'enterrer un poilu au Panthéon. Ce n'est qu'en 1919 que l'Assemblée décide de ce transfert en l'honneur de tous les soldats morts pour la France. Le 24 octobre 1920, l'Angleterre annonce l'inhumation d'un soldat inconnu dans la cathédrale de Westminster pour célébrer l'armistice. Indigné, le gouvernement français monte alors l'opération « soldat inconnu » le 3 novembre de la même année.

Faute d'accord entre la gauche et la droite quant au lieu de l'inhumation d'un anonyme (Panthéon/Arc de triomphe), l'Assemblée décide le transfert au Panthéon du cœur de Gambetta, héros de 1870. Mais le soldat Binet-Valmer s'en offusque et menace de déterrer un soldat et de barrer la route à la procession.

Pour éviter l'affrontement, neuf corps de soldats français « non identifiés » sont alors discrètement exhumés mais un doute persiste quant à la nationalité de l'un d'entre eux. Huit cercueils arrivent donc à Verdun le 9 novembre.

Le 10, un soldat martiniquais jugé méritant et gardant les dépouilles depuis leur arrivée se voit confier la tâche de désigner le cercueil de celui qui reposera sous l'Arc de triomphe.

Mais puisque ce dernier est tombé malade quelques heures avant la cérémonie, l'honneur est revenu au caporal Auguste Thin, une recrue du 6^{ème} corps du 132^{ème} régiment d'infanterie. Décidant de ne pas déposer la gerbe d'œillets blancs et rouges au hasard, il additionna les chiffres de son régiment pour obtenir (encore) 6 : ce sera le 6^{ème} cercueil sur son parcours en partant de la droite. Une plaque y est apposée : « Le soldat français », l'honneur tricolore est sauf. La mémoire du soldat inconnu est honorée pour la 1^{ère} fois au pied de l'Arc de triomphe le 11 novembre 1920 jusqu'à son inhumation définitive le 28 janvier 1921.

[BASILE Perrin-Reymond, Comment a été choisi le soldat inconnu ?, caminteresse.fr, 11 novembre 2021](#)

UN NOUVEAU SATELLITE DE COMMUNICATION MILITAIRE FRANÇAIS EN ORBITE

Le 23 octobre 2021, la fusée Ariane 5 a mis en orbite le fleuron de la technologie française en matière de communication satellitaire sécurisée, un élément essentiel de notre souveraineté et de notre autonomie stratégique. Ce satellite 4A du programme Syracuse (**S**ystème de **r**adiocommunication utilisant un **s**atellite) permettra aux armées françaises de communiquer en haut débit chiffré où qu'elles se trouvent déployées sur le globe. Face à la militarisation de l'espace, ce satellite est doté de capacités d'esquive en cas d'agression et d'une protection contre les impulsions électromagnétiques destinées à détruire son électronique et contre le brouillage de son signal. À terme, il mettra en relation plus de 400 stations terrestres, maritimes ou aériennes, crédibilisant le rôle de puissance internationale de la France.

Le programme Syracuse représente un investissement total de 4 milliards d'euros. La Direction générale de l'armement (DGA) s'est ainsi engagée avec la société Thalès à hauteur de 354 millions d'euros et avec Airbus pour 117 millions d'euros.

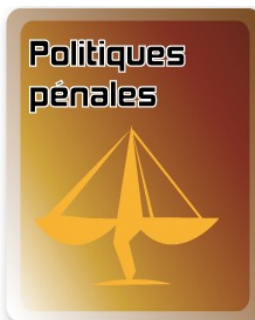
[LE MONDE avec AFP, ESCANDE Philippe, La France lance un satellite militaire dernière génération, lemonde.fr, 24 octobre 2021](#)

[LAGNEAU Laurent, Le Satellite militaire français de télécommunications Syracuse 4A a été lancé avec succès par une fusée Ariane 5, opex 360.com, 24 octobre 2021](#)

[Fiche LPM, Syracuse IV \(programme de communication militaire par satellites\), defense.gouv.fr, 2019](#)



POLITIQUES PÉNALES



DES LIMITES AU SECRET PROFESSIONNEL DES AVOCATS

Les dispositions concernant le secret professionnel des avocats contenues dans le projet de loi « pour la confiance dans l'institution judiciaire » ont été discutées en commission mixte paritaire (CMP). C'est la vision plus restrictive du Sénat qui l'a emporté sur celle de l'Assemblée nationale. Cette dernière, soutenue implicitement par le garde des Sceaux et explicitement par de nombreux avocats, souhaitait étendre le secret aux activités de conseil, notamment fiscal,

des avocats. Ces dispositions auraient nui à la lutte contre la corruption, le blanchiment et la fraude fiscale.

Ainsi, si le secret est bien étendu aux activités de conseil, des exceptions, placées sous le contrôle du bâtonnier et du juge des libertés et de la détention, sont apportées au principe général du secret professionnel de la défense et du conseil. Les écoutes et perquisitions restent envisageables lorsque ces activités ont permis de commettre ou ont facilité les infractions de financement du terrorisme, de fraude fiscale, de corruption et de blanchiment de ces trois infractions. Initialement, ces exclusions s'appliquaient indifféremment, que la participation de l'avocat ait été consciente ou involontaire (manipulation). Cette notion de participation non intentionnelle et le fait que le texte de la CMP n'ait pas explicitement prévu la présence du bâtonnier lors des perquisitions avaient conduit les avocats à manifester contre ce qu'ils qualifiaient de présomption de culpabilité. Un amendement déposé par le garde des Sceaux lors de la séance de vote final a supprimé les dispositions visant les faits de dissimulation non intentionnelle et inscrit explicitement la présence du bâtonnier lors de toute perquisition.

NDR : Cette CMP a également mis fin à la disposition introduite par les députés qui prévoyait la présence de l'avocat au cours des perquisitions et avait conduit à l'expression du mécontentement des policiers devant l'Assemblée nationale.

[JACQUIN, Jean-Baptiste, Députés et sénateurs d'accord sur le secret professionnel des avocats, qui ne sera pas sans limite, *lemonde.fr*, 21 octobre 2021](#)

[GONZALÉS, Paule, Éric Dupond-Moretti raffermi le secret professionnel de l'avocat, *lefigaro.fr*, 16 novembre 2021](#)

UNE SYNTHÈSE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE SUR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

Alors que le nouveau Code de la justice pénale des mineurs est entré en vigueur le 30 septembre 2021, le site *vie-publique.fr* de la Documentation française a publié une très utile synthèse historique sur la protection judiciaire de cette catégorie particulière de la population. Ce code reprend les grands principes de l'ordonnance du 2 février 1945 qui reposait sur trois principes novateurs : l'excuse de minorité, la primauté de l'éducatif sur le répressif et la spécialisation des juridictions dédiées aux mineurs.

La création de la direction de l'éducation surveillée a été la première réalisation concrète de ce texte.

Autre texte important, l'ordonnance du 23 décembre 1958 a étendu les pouvoirs du juge des enfants aux mineurs en danger.

En 2018, 86 761 jeunes étaient suivis au pénal, 54 475 au civil (protection de l'enfance et jeunes majeurs) et 2 091 jeunes suivis au pénal et au civil. Au 1^{er} janvier 2019, 796 mineurs étaient détenus.

Par ailleurs, cet article met en lumière le rôle précoce du milieu associatif dans ce domaine. Dès 1850, une loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus entérine l'existence des colonies pénitenciaires et correctionnelles de statut privé. De nos jours, le Secteur associatif habilité (SAH) a pris une place cruciale dans le dispositif de la PJJ. En 2020, près de 966 établissements relèvent du secteur associatif habilité. Le nouveau Code de justice pénale des mineurs a réaffirmé le rôle du SAH.

[La protection judiciaire de la jeunesse : entre expertise éducative et prise en charge des mineurs délinquants, *vie-publique.fr*, 5 novembre 2021](#)

LES ACTEURS PORNOS SONT-ILS DES « BAÏONNETTES INTELLIGENTES » ?

Quatre acteurs pornos viennent d'être mis en examen pour des viols qui se seraient déroulés durant le tournage des films (trois ont été par ailleurs placés en détention provisoire).

Il s'agit des suites d'une enquête initiée début 2020 par le Parquet de Paris qui visait la plateforme pornographique « French Bukkake » et qui a déjà abouti à sa fermeture sur réquisition judiciaire et à la mise en examen, il y a quelques mois, des réalisateurs et des producteurs de ce site. Selon le conseil des actrices victimes, « ce qui a été commis sur ces plateaux de tournage ce sont des viols et donc chaque acteur ayant participé à ces scènes peut être inquiété pour des faits de viol aggravé, voire torture et actes de barbarie ». Il pourrait être reproché à ces acteurs masculins d'avoir exécuté des actes sexuels liés à des directives de tournage prescrites par le réalisateur qui, manifestement, n'étaient pas consentis par les actrices. Il s'agit d'une première judiciaire en France puisque, jusqu'à présent, dans ce type de « litiges », seuls les « donneurs d'ordres » étaient poursuivis, les simples acteurs pouvant se retrancher derrière les volontés « hiérarchiques » et « artistiques » du scénariste et du réalisateur.

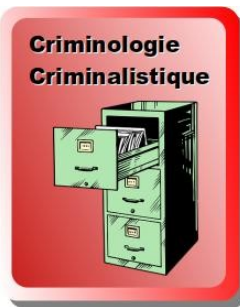
Ces actions judiciaires contre les acteurs pourraient donc se multiplier. À titre d'exemple, le site pornographique « Jacquie et Michel » est visé depuis peu par une enquête pour viols et proxénétisme sans que l'on sache encore la part de responsabilité entre les acteurs, les réalisateurs ou les diffuseurs.

Enfin, il semblerait que les sites incriminés développés par de « petits producteurs » ne respectent pas « une charte de déontologie de la production X » mise en place en 2020 par les industriels du secteur (telle la société DORCEL) et qui prévoit que « le consentement des acteurs et actrices quant aux pratiques sexuelles doit être clair, préalable, libre et éclairé ».

[AFP, Quatre acteurs pornos mis en examen pour viols lors de tournages, *huffingtonpost.fr*, 28 octobre 2021](#)



CRIMINOLOGIE/CRIMINALISTIQUE



LA « BOÎTE À GANTS D'INTERVENTION » : UN NOUVEL OUTIL POUR LES SCÈNES DE CRIME EN MILIEU CONTAMINÉ

Tous les deux ans, les acteurs du domaine de la sécurité se retrouvent au salon Milipol pour échanger et partager leurs nouvelles innovations technologiques. Cette année, lors de la 22^e édition, la police technique et scientifique est venue présenter un nouvel outil utilisable sur les scènes de crime.

Intitulé « boîte à gants d'intervention » et mesurant un mètre cube, ce nouvel outil est totalement hermétique. Les indices prélevés sur la scène de crime seront placés à l'intérieur pour les analyser directement sur place. Dans un premier temps, son utilisation sera réservée aux scènes de crime en milieu contaminé (Nucléaire, Radiologique, Biologique ou Chimique).

L'outil permettra de révéler directement des empreintes palmaires, les traces sur des documents et incorporera un module numérique permettant la recherche d'indices numériques sur des supports informatiques (clés USB, disques durs, téléphones). L'objectif est de réaliser les analyses d'objets contaminés qui ne peuvent pas être amenés dans un laboratoire d'analyse, avec un rendu du résultat rapide directement sur place.

[HO Aylin, Police scientifique : «la boîte à gants», outil du futur pour analyser les scènes de crime, leparisien.fr, 21 octobre 2021](http://leparisien.fr)

CLASSIFICATION AUTOMATIQUE DES IMAGES DE SCÈNES DE CRIME À L'AIDE DE L'APPRENTISSAGE AUTOMATIQUE

Ces dernières années, la police scientifique a connu une transformation numérique qui a rendu les laboratoires très dépendants des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle. Les augmentations constantes des volumes, de la diversité et de la complexité des données rendent l'analyse manuelle très complexe et nécessitent le développement d'outils d'apprentissage automatique¹.

Dans cet article, les auteurs montrent l'application de deux modèles différents de classificateurs d'apprentissage automatique sur une collection d'images de cas réels de délits (stupéfiants) provenant de la base de données de la police fédérale australienne (AFP).

La base de données comprend 97 287 images illicites qui ont été classées manuellement dans des catégories bien définies par les personnels de l'AFP (pour l'apprentissage). Le premier modèle utilisé est fondé sur un classificateur SVM (*Support Vector Machine*) ; le second modèle sur une méthode de réseau neuronal appelée *Tree-CNN*. Les résultats expérimentaux liés à l'analyse réelle de 60 520 images révèlent des taux de classification moyens de vrais positifs de 66,48 % pour le premier modèle et même de 89,17 % pour le second. Ces deux modèles pourront maintenant être utilisés pour aider les enquêteurs à retrouver rapidement des contenus pertinents dans un grand volume de données.

¹L'apprentissage automatique (*Machine learning*) est une technologie d'intelligence artificielle permettant aux ordinateurs d'apprendre à partir de bases de données sur lesquelles s'entraînent afin d'augmenter leurs performances sur des cas réels.

[Joshua Abraham, Ronnie Ng, and al., « Automatically classifying crime scene images using machine learning methodologies », Forensic Science International: Digital Investigation, *sciencedirect.com*, Volume 39, 2021](#)

LES CYBERENQUÊTEURS FRANÇAIS ONT DÉMANTELÉ UN IMPORTANT RÉSEAU DE HACKERS EN SUISSE ET EN UKRAINE

Après deux ans d'enquête d'Europol, une équipe internationale de 50 policiers a procédé à l'arrestation coordonnée en Ukraine et en Suisse de 12 cybercriminels. Leurs activités ont touché 1 800 victimes dans 71 pays pour un préjudice total évalué à près de 100 millions d'euros.

L'enquête a débuté début 2019 par le dépôt de plainte d'une entreprise française attaquée par le rançongiciel LockerGoga. Pilotées par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), les investigations ont impliqué des enquêteurs de huit pays où les hackers avaient sévi.

Les inspecteurs ont identifié le serveur situé en France qui commandait et communiquait avec le logiciel malveillant. Ils ont ensuite cartographié l'infrastructure informatique puis analysé les moyens de communication entre les rançonneurs et leurs victimes. Enfin, ils ont suivi le « money trail », c'est-à-dire les adresses de portefeuilles Bitcoin où allaient les rançons parfois payées.

Les pirates informatiques basés en Ukraine déployaient, dans un premier temps, le malware Trickbot chez leurs victimes avant de déclencher le chiffrement des données et d'exiger le paiement d'une rançon en Bitcoin pour les décodifier ou éviter leur publication sur Internet. Leurs complices établis en Suisse se chargeaient ensuite de blanchir les rançons en passant les Bitcoins extorqués par des services de mixage de cryptomonnaies qui compliquent leur traçabilité. Ils convertissaient ensuite cet argent virtuel en liquidités.

Considérés comme des « high value targets », des gros poissons du milieu cybercriminel, les individus interpellés faisaient partie d'un véritable gang organisé. Les policiers ont ainsi saisi 52 000 dollars et plusieurs voitures de luxe.

[LICATA CARUSO Damien, Comment des cyberenquêteurs français ont démantelé un important réseau de hackers en Suisse et en Ukraine, *leparisien.fr*, 29 octobre 2021](#)



SÉCURITÉ DES MOBILITÉS



CONDUITE SOUS L'EMPRISE D'ALCOOL OU DE DROGUES : ANALYSE DE LA PRÉVALENCE DES DROGUES EN SUISSE

La conduite sous l'influence de l'alcool et des drogues est une cause majeure d'accident. En Suisse, lors de contrôles faisant suite ou non à un accident, la police peut demander à réaliser une analyse toxicologique. Les auteurs ont réalisé une étude portant sur une base de données de 4 003 contrevenants (3 443 hommes, 550 femmes) sur une période de deux ans (2018-2019) en Suisse.

Les drogues les plus fréquemment détectées étaient les cannabinoïdes (58 %), la cocaïne (21 %), les médicaments sur ordonnance comme les benzodiazépines (11 %), les amphétamines (7 %), les opiacés (6 %) et les antidépresseurs (5 %). Les auteurs ont également retrouvé un ou plusieurs médicaments psychoactifs dans 89 % des cas.

Les médicaments sur ordonnance, comme les benzodiazépines, étaient fréquents dans les cas d'accidents (22 %). L'étude démontre qu'ils sont plus largement présents dans les cas de poly-consommation (alcool plus drogues) et souligne l'augmentation du risque d'accident dû à leur consommation avant de conduire. L'étude devrait mener dans les prochaines semaines à une nouvelle stratégie de sensibilisation en Suisse.

[Jonathan Maurer, and al., « Suspicion of driving under the influence of alcohol or drugs: Cross sectional analysis of drug prevalence in the context of the Swiss legislation strategy », Forensic Science International, *sciencedirect.com*, Volume 329, 2021](#)



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



COMMENT LES VILLES ACCUEILLENT L'INSTALLATION DES DATA CENTERS

La ville de Bordeaux vient d'inaugurer un data center. À Marseille, un quatrième centre de données est en cours de construction. Ces villes, de par leur localisation géographique, bénéficient de l'arrivée de câbles sous-marins, une quinzaine en ce qui concerne la cité phocéenne. La préfecture girondine sera, quant à elle, prochainement reliée par le câble Amitié qui permettra d'accélérer la circulation des données depuis les États-Unis. L'ambition de ces deux métropoles est d'être à la pointe de la révolution numérique et de devenir « les grands pôles régionaux de l'économie de la donnée » (le développement du cloud, de la 5G, de la « ville intelligente », de la télémédecine nécessitant la circulation rapide d'un volume de plus en plus important de données). Elles considèrent également les opportunités de ces installations en termes d'aménagement du territoire (revitalisation de zones d'activité « vieillissantes ») et de créations d'emplois, directs et indirects. Toutefois, ces infrastructures ne sont pas toujours accueillies favorablement par les collectivités. En effet, elles suscitent des craintes quant aux risques d'incendie, de surconsommation d'électricité, de bruit des mécanismes de refroidissement, d'autant plus quand elles sont implantées dans une zone résidentielle. De plus, certains élus regrettent l'absence de retombées financières pour les communes sur lesquelles ces data centers se trouvent du fait d'une fiscalité très favorable. Les négociations s'opèrent entre les représentants des grandes entreprises qui cherchent à convaincre et à atténuer les réticences, et les édiles qui cherchent à obtenir une plus-value comme, par exemple, à La Courneuve, « l'ouverture d'un centre de formation aux métiers du cloud et une réutilisation de la chaleur dégagée par l'infrastructure pour alimenter le réseau de chauffage ».

[FAGOT Vincent, Entre inquiétude et enthousiasme, les villes confrontées à l'arrivée des data centers. *lemonde.fr*, 28 octobre 2021](https://www.lemonde.fr/regions/article/2021/10/28/fagot-vincent-entre-inquietude-et-enthousiasme-les-villes-confrontees-a-larrivee-des-data-centers_6061112_1816998.html)

LA SMART CITY EN FRANCE

Le consortium Data Publica² a publié un rapport établissant un état des lieux de la *smart city* en France et énonçant 52 recommandations (qui vont donner lieu prochainement à des concertations). Il s'appuie ainsi sur « une centaine de cas d'usage », au-delà des villes de Dijon et d'Angers souvent données comme seuls exemples³. Les dispositifs mis en œuvre concernent, entre autres, l'éclairage, la gestion des énergies, de l'eau, des déchets, les modes de déplacement, l'aménagement du territoire, la relation au citoyen... Ce document présente notamment les objectifs recherchés, les différents acteurs à impliquer (État, collectivités territoriales, citoyens...), les modes de gouvernance et modèles économiques à appliquer, les technologies existantes (5G, Wifi public, Internet des Objets...) et les métiers. Il se veut également prospectif, dessinant les contours d'un modèle de « territoire intelligent à la française », souverain, sécurisé, éthique,

2 Il regroupe plusieurs entreprises spécialistes : Citivéo, Dataactivist, Innopublica et Parme Avocats ; et KPMG secteur public.

3 Ces deux villes sont engagées dans une trajectoire de « stratégie globale », complexe et nécessitant d'importants moyens financiers, des compétences idoines et des capacités d'anticipation sur « un temps long », qui ne sont pas à la portée de bien des territoires.

démocratique et respectueux de l'environnement. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un encadrement juridique, de réaliser des études d'impacts des expérimentations, de mutualiser ces dernières, au moins au niveau du « bassin de vie », et de prévoir l'interopérabilité des systèmes. Des fiches en fin de document présentent également de manière concrète les différentes étapes possibles, de la conception à la gestion des données, pour parvenir progressivement à des solutions de « territoire intelligent ».

[Consortium DATA PUBLICA pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, De la smart city à la réalité des territoires connectés. L'émergence d'un modèle français ?, *entreprises.gouv.fr*, octobre 2021](#)

[LÉCHENET Alexandre, Quel modèle pour les « territoires intelligents » français ?, *lagazettedescommunes.com*, 26 octobre 2021](#)



EUROPE



RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN : ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CYBERDÉFENSE COMMUNE AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Parlement européen valide un ensemble de mesures pour une meilleure coordination en matière de cybersécurité européenne. Dans une résolution du 7 octobre 2021 adoptée par 591 voix, 65 contre et 26 abstentions, il appelle à la création d'une unité conjointe de cybersécurité pour résoudre le problème du partage insuffisant des informations entre les institutions et agences de l'Union Européenne.

Le Parlement européen souhaite la mise en place de réponses communes aux cyberattaques et l'imposition de sanctions contre les acteurs hostiles ayant un comportement systématiquement agressif (notamment la Chine, la Russie et la Corée du Nord). Il souhaite également établir un réseau d'information rapide et sécurisé pour une coordination accrue de la cybersécurité militaire de l'Union européenne.

[État des capacités de cybersécurité de l'Union, Résolution du Parlement européen du 7 octobre 2021 sur l'état des capacités de cybersécurité de l'Union \(2020/2256\(INI\)\). \[europarl.europa.eu\]\(https://europarl.europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:2020/2256(INI)&from=doctrines)

L'ENJEU EUROPÉEN DE LA CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité s'est révélée être, a fortiori depuis les cyberattaques pendant la crise pandémique, une problématique essentielle des sociétés modernes. En ce sens, l'Union européenne (UE) est intervenue avec une liste de mesures directrices pour une politique européenne de cybersécurité (cf. *supra*). Les secteurs considérés comme « critiques » sont les transports, l'énergie et la finance, puisqu'elles sont tributaires des technologies numériques pour leurs activités de base. Il est donc essentiel, selon l'UE, de promouvoir la capacité de résilience des entreprises face à une cyberattaque. D'une part, l'importance réside dans l'enjeu de la sensibilisation des petites et moyennes entreprises quant aux menaces potentielles. D'autre part, il s'agit de protéger contre la cybercriminalité. En ce sens, Europol a été doté d'un Centre européen spécialisé pour aider les pays membres de l'UE et leurs entreprises à enquêter sur la criminalité en ligne. Par ailleurs, une Europe numérique est aussi un important projet de lutte en matière de cybersécurité. En effet, le programme, étendu sur la période 2021-2027, engage l'UE à investir 1,6 milliard d'euros dans la capacité de réaction en matière de cybersécurité (création d'infrastructures et d'outils pour les administrations, les entreprises et les particuliers).

Enfin, les problématiques liées à la cybersécurité trouvent leur origine dans le manque de connaissances et de compétences. Il est nécessaire, non seulement, de développer les formations déjà existantes en matière de cybersécurité, mais aussi des formations continues. Les professionnels, quels qu'ils soient, doivent avoir un bagage de connaissances constamment entretenu en matière d'hygiène informatique. Les métiers du XXI^e siècle sont tous, sans exception, en relation plus ou moins fréquente avec un outil numérique. De plus, en matière de formation initiale, les ingénieurs ne doivent pas être les seuls dont la formation peut permettre l'apprentissage de compétences cyber. Chaque étudiant doit être en mesure, une fois entré sur le marché du travail, de savoir sécuriser et protéger ses données, en ayant une connaissance large des menaces possibles.

[Cybersécurité: comment l'UE lutte contre les cybermenaces, *consilium.europa.eu*, 4 octobre 2021](#)

[GLADY Nicolas, «La formation à la cybersécurité devrait être une priorité nationale». La tribune de Nicolas Glady, *l'opinion.fr*, 8 octobre 2021](#)

L'EUROPE SOUHAITE DES APPAREILS CONNECTÉS PLUS SÛRS

La Commission européenne a adopté, le 29 octobre 2021, une série de mesures pour rendre les objets connectés plus résistants face aux attaques informatiques et en proposant notamment pour cela une révision de la directive sur les équipements radioélectriques de 2014.

De nombreux appareils du quotidien tels que les smartphones, les tablettes, les montres, les jouets et matériels de puériculture (baby-phone) sont bien évidemment concernés, car ils présentent des failles qui les exposent à différentes agressions en provenance de leur environnement radioélectrique. Bruxelles souhaite donc légitimement renforcer leur résistance face à ces dangers et ce, pour de nombreuses raisons. En premier lieu, il s'agit d'empêcher la transmission de données personnelles, notamment lorsque ces dernières concernent les jouets connectés à destination des enfants. Un autre objectif est, par exemple, de lutter contre la fraude monétaire lors des paiements électroniques sans contact en rendant pour cela plus efficace le contrôle d'authentification de l'acheteur. Sur le plan technique, les appareils devront à l'avenir être dotés de dispositifs réduisant leurs interférences avec les réseaux de communication.

Enfin, c'est dans le cadre de la stratégie de cybersécurité de l'UE présentée en décembre 2020 que ces mesures s'inscrivent et ce, dans un contexte où l'Europe est confrontée à des cyberattaques de plus en plus fréquentes.

[VITARD Alice, Cybersécurité : Bruxelles veut rendre les appareils connectés plus sûrs, *usine-digitale.fr*, 2 novembre 2021](#)



INTERNATIONAL



UN TIR DE MISSILE RUSSE SÈME LE TROUBLE

Le 15 novembre 2021, la Russie a effectué un tir d'essai de missile anti-satellite, détruisant l'une de leurs sondes en orbite autour de la Terre, mais sans prévenir les autres nations. Ce test se voulant une performance technologique a provoqué un nuage de quelque 1 500 débris qui s'est répandu sur la même orbite que celle de la station spatiale ISS, mettant l'équipage en danger et risquant d'endommager le matériel. La Nasa a estimé à 500 000 le nombre d'objets d'un centimètre ou plus en orbite autour de la Terre à une vitesse de 28 000 km /heure. Pour éviter les accidents et l'endommagement des différents satellites, des manœuvres d'évitement sont souvent nécessaires. Les agences spatiales réfléchissent aujourd'hui à une solution pour nettoyer l'orbite basse de la Terre, car tous ces débris spatiaux vont devenir une véritable nuisance dans un avenir proche.

Plus largement, ce test aux conséquences lourdes remet au-devant de la scène la militarisation de l'espace, qualifiée par Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, de « source d'inquiétude ». En effet, « le développement de [ces] nouveaux systèmes d'armement [pourrait] détruire des satellites ainsi que des capacités spatiales utilisées pour des infrastructures de base sur terre, comme des communications, la navigation ou des systèmes d'alerte de tir de missiles ».

[DE SCHAEPMEESTER Dorian, Un tir de missile russe met en danger la Station spatiale internationale, *futura-sciences.com*, 16 novembre 2021](#)

[M.R. avec AFP, Tir de missile antisatellite russe : panique à bord de l'ISS, *l'express.fr*, 16 novembre 2021](#)

PROBLÈMES DANS LE RECRUTEMENT DES POLICIERS BRITANNIQUES

La gestion par à-coups des ressources humaines est toujours problématique.

Après plusieurs années de réduction des effectifs, le gouvernement britannique a constaté les conséquences sur la sécurité et l'insatisfaction de la population sur ce sujet essentiel. Pour y répondre, il a lancé le programme « Officier Uplift » consistant au recrutement de 20 000 policiers en trois ans (soit avant mars 2023). Cet objectif ambitieux rencontre quelques difficultés dans sa réalisation en ce qu'il ne permet pas un processus de sélection convenable. Le chef du corps d'inspection (*Her Majesty's Chief Inspector of Constabulary*) constate le risque présenté par cette intégration massive synonyme d'un profilage imparfait des candidats. Il enjoint les comités de sélection à se montrer intransigeants sur les propensions à la violence, au racisme, à la misogynie ou aux abus de pouvoir des candidats et des policiers en période probatoire. Il signale qu'avant cette vague de recrutements, plus du tiers des personnels de la police n'avait pas fait l'objet d'un criblage correct et craint que la situation ne s'aggrave.

Parallèlement, cet effort de recrutement ne permettra pas de combler rapidement le déficit de 5 000 enquêteurs pour la conduite des enquêtes judiciaires. En effet, leur nombre a décliné de 28 % au cours de la dernière décennie avec pour résultats un désengagement des contentieux de masse et une division par deux du taux de résolution qui s'établit à 7 %. Il est préconisé d'améliorer la rémunération pour ces fonctions et de recruter

directement dans le secteur privé, notamment pour les investigations numériques et financières.

NDR : Après les réductions d'effectifs liées à la révision générale des politiques publiques, des difficultés pour reprendre un recrutement intensif et atteindre les objectifs se font également sentir en France avec un taux de sélectivité et un niveau d'entrée jugés insuffisants. En outre, avec une formation raccourcie, les agents en sortie d'école ne sont pas considérés comme pleinement opérationnels et doivent poursuivre l'apprentissage des fondamentaux en unités.

[HAMILTON, Fiona, Police fail to kick out misogynistic recruits, warns chief inspector, *thetimes.co.uk*, 27 octobre 2021](https://www.thetimes.co.uk/article/police-fail-to-kick-out-misogynistic-recruits-warns-chief-inspector-27oct2021)

[HYMAS, Charles, Detectives should be paid more than uniformed police officers to reverse collapse in crimes being solved, *telegraph.co.uk*, 2 novembre 2021](https://www.telegraph.co.uk/news/uk-and-ireland/2021/11/02/detectives-should-be-paid-more-than-uniformed-police-officers-to-reverse-collapse-in-crimes-being-solved/)

MALI, LE JEU TROUBLE DE LA SOCIÉTÉ PRIVÉE RUSSE WAGNER

Le 12 novembre 2021, les ministres français des Armées et des Affaires étrangères ont déclaré à leurs homologues russes que le déploiement de combattants de la société privée Wagner au Sahel serait « inacceptable » pour la France. Ce dossier empoisonne les relations de la France déjà fragilisées par le retrait des militaires français de la force Barkhane du Mali.

En septembre, le Premier ministre malien avait qualifié ce retrait « d'abandon en plein vol » et annoncé vouloir « explorer les voies et moyens pour mieux assurer la sécurité de manière autonome avec d'autres partenaires ».

Les mercenaires du groupe Wagner sont déjà intervenus en Ukraine, en Syrie, et dans plusieurs pays africains dont la Libye, Madagascar et la Centrafrique. Même si Moscou prétend n'avoir aucun lien officiel avec cette société de sécurité privée, un chercheur de l'institut Thomas More la qualifie « d'armée de l'ombre du Kremlin » pour intervenir de manière discrète dans les territoires étrangers et regagner de l'influence, en Afrique notamment.

Le pouvoir militaire installé au Mali depuis le 24 mai 2021 a annoncé rendre le pouvoir aux civils à l'horizon février 2022 avec l'organisation d'élections présidentielles et législatives. Les autorités françaises ont déclaré suivre cette transition « avec vigilance ».

[La France double sa mise en garde contre toute alliance entre le Mali et les mercenaires russes de Wagner, *lopinion.fr*, 13 novembre 2021](https://www.lopinion.fr/2021/11/13/la-france-double-sa-mise-en-garde-contre-toute-alliance-entre-le-mali-et-les-mercenaires-russes-de-wagner/)

DES MERCENAIRES DE LA SOCIÉTÉ PRIVÉE RUSSE WAGNER DANS LE DONBASS

Cet article de *Bellingcat* retrace une opération montée par les services de renseignement ukrainiens dans le but de mettre en lumière l'implication dans le conflit du Donbass de mercenaires russes du célèbre groupe Wagner. Les enquêteurs de *Bellingcat* rapportent comment les services ukrainiens se sont fait passer pour des employeurs afin de récolter des CVs de mercenaires faisant apparaître leurs activités dans l'est de leur territoire, aux côtés des forces séparatistes. *In fine*, 33 mercenaires avaient été supposément engagés et embarquaient dans un avion en Biélorussie censé les amener sur un terrain pour une mission. L'avion devait être intercepté par les forces ukrainiennes lors du survol de leur

territoire. Cette dernière phase du projet n'a pas été réalisée suite à la décision du président ukrainien Volodymyr Zelensky qui craignait que cette interception et ces révélations ne mettent un terme à un cessez-le-feu en cours, ce qui lui vaut des réactions vives de la part des Ukrainiens qui souhaitent voir ces mercenaires arrêtés et leurs actions révélées au grand jour. N'en reste pas moins une belle opération ayant permis de récolter des éléments probants quant à la présence et au rôle des hommes de Wagner dans le Donbass.

[« Inside Wagnergate: Ukraine's Brazen Sting Operation to Snare Russian Mercenaries », *bellingcat.com*, 17 novembre 2021](https://www.bellingcat.com/fr/inside-wagnergate-ukraine-s-brazen-sting-operation-to-snare-russian-mercenaries)

LES TESTS DE MISSILES HYPERSONIQUES PAR LA CHINE INQUIÈTENT LES AUTORITÉS AMÉRICAINES

Suite aux informations révélées par le *Financial Times* sur deux essais de missiles hypersoniques (ils se déplacent à au moins cinq fois la vitesse du son) durant l'été, le chef d'état-major des États-Unis s'est exprimé sur la situation en reconnaissant qu'il s'agissait d'un « événement très significatif ». La Chine a de son côté démenti ces accusations en expliquant qu'il s'agissait « d'un vol d'essai régulier par une navette spatiale » pour tester la « technologie de véhicule spatial réutilisable ». Pour les États-Unis, la Chine a sciemment effectué ces essais en sachant que les satellites de surveillance américaine les repéraient. Ces missiles hypersoniques sont conçus pour passer outre les défenses anti-missiles et pourraient être combinés avec des charges de type nucléaire. Pour le chef d'état-major, de tels essais pourraient « raviver les craintes d'une course à l'armement similaire à celle de guerre froide ».

[David E. Sanger and William J. Broad, « China's Weapon Tests Close to a « Sputnik Moment, 'U.S General Says », *Nytimes.com*, 27 octobre 2021](https://www.nytimes.com/2021/10/27/us/politics/china-weapon-tests-close-to-sputnik-moment-us-general-says)

[Centre d'information Internet de Chine, Un test pour vérifier des technologies spatiales, *French.China.org.cn*, 19 octobre 2021](https://www.french.china.org.cn/fr/content/view/full/1176327)

LE NOUVEAU MAIRE DE NEW YORK VEUT SES TROIS PREMIERS SALAIRES DE MAIRE EN BITCOINS

Le 2 novembre, le démocrate Eric Adams a été élu maire de New York. Cet ancien capitaine de police remplacera Bill de Blasio en janvier 2022. À la suite de son élection, il a partagé sur les réseaux sociaux son souhait de faire de New York le « centre de l'industrie des cryptomonnaies » et que lui soit versé en Bitcoins ses trois premiers salaires lorsqu'il deviendra maire, à l'instar des déclarations du maire de Miami, Francis Suarez.

L'objectif des deux maires est de montrer que les cryptomonnaies seront les bienvenues sous leurs mandatures et de constituer un *hub* d'échanges. Francis Suarez contribue ainsi à la création d'une cryptomonnaie appelée MiamiCoin. Cette dernière est gérée par l'organisation à but non lucratif CityCoins et permet aux citoyens d'investir dans la ville en cryptomonnaies ou, à terme, de payer leurs impôts. Selon le *Washington Post*, MiamiCoin aurait déjà permis de collecter 7 millions de dollars.

Ces ambitions se heurtent cependant à de nombreuses objections. La procureure générale de New York, Letitia James, a lancé une campagne de répression contre les

sociétés de cryptomonnaies non enregistrées. Des questions se posent également quant à la manière dont un salaire en Bitcoins serait compatible avec le droit du travail fédéral.

[LUCINA Anaëlle, Le nouveau maire de New York veut ses salaires en Bitcoin, 20minutes.fr, 12 novembre 2021](#)

L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LA RECHERCHE, ENJEU DE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

Une des grandes problématiques dans le secteur français de la recherche est le manque crucial de moyens budgétaires. Par conséquent, les laboratoires, universités et autres établissements de recherche sont amenés à chercher des partenaires et des financeurs à l'étranger. En contrepartie, ces mêmes établissements envoient des chercheurs et/ou étudiants chez leurs homologues français. Or, ont été relevés les cas d'étudiants étrangers ayant été à l'origine d'importantes actions d'ingérence dans la recherche de l'institut d'accueil. Un exemple représentatif est celui d'une étudiante étrangère ayant eu « un comportement particulièrement intrusif » et qui a fait venir un compatriote dans l'université d'accueil. Son cursus a été interrompu.

Cependant, toutes les situations d'ingérence et d'intrusion comme celles-ci ne sont pas relevées ou dénoncées. En effet, le manque de moyens de l'établissement crée une véritable situation de dépendance financière à l'égard du partenaire étranger. De ce fait, remettre en question la bonne volonté de l'individu accueilli pourrait provoquer une rupture du contrat de financement.

En réponse à cela, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) a publié une note qui récapitule la problématique et l'enjeu. Elle ajoute aussi d'autres exemples d'ingérence, de vols d'informations, de savoirs et de savoir-faire. Pour y faire face, elle énonce sept recommandations. Il s'agit notamment de mieux étudier et suivre les actions des partenaires, des individus accueillis, mais aussi de développer le nombre de partenariats afin d'éliminer le risque de dépendance. L'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), dans son rapport sur les opérations d'influence chinoises, étaye en partie ces activités d'ingérence.

NDR : Voir aussi l'article « Quand le "grand frère" chinois étend son influence mondiale », dans la [Revue du CREOGN n° 176 de septembre 2021](#), p. 31.

[MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, Flash DGSI #77 Ingérence économique, dgsi.interieur.gouv.fr, octobre 2021](#)

["Des acteurs malveillants cherchent à instrumentaliser la recherche française" : la DGSI formule sept préconisations, aefinfo.fr, 25 novembre 2021](#)

[Les opérations d'influence chinoises. Un moment machiavélien, irsem.fr, octobre 2021](#)

COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE CYBERATTAQUES

Une opération coordonnée entre les forces de l'ordre américaines, ukrainiennes et françaises a permis l'arrestation de deux cybercriminels, opérateurs de ransomwares (logiciels de cyberattaques qui requièrent une rançon pour rendre les données volées). Les services coordonnés ont été le C3N de la gendarmerie française, le Bureau Fédéral d'Investigation américain (FBI) et la police ukrainienne. Europol et Interpol ont supervisé

l'opération. C'est ainsi que le programme européen EMPACT, dédié à la lutte contre la cybersécurité, fait ses premiers pas.

EMPACT est un programme 2022-2025 et un instrument qui lutte contre la criminalité organisée. Il comprend des activités de lutte contre la cybercriminalité, coordonnées majoritairement avec Europol. Les trois principales cibles de ce programme en la matière sont les ransomwares (logiciels de rançons), qui empêchent les utilisateurs d'accéder à leurs appareils et exigent une rançon. Une variante de ce type de logiciel est l'utilisation des symboles des forces de l'ordre pour donner autorité aux messages de rançon. Les seconds sont les scareware. Ce sont des faux logiciels anti-virus qui prétendent analyser l'ordinateur et trouver des logiciels malveillants, afin de demander un paiement pour éliminer la menace. Ensuite, les troisièmes sont les adwares, qui affichent des bannières publicitaires, qui sont en réalité des codes informatiques qui suivent le comportement de l'utilisateur sur le navigateur.

[VITARD Alice, Les polices française, américaine et ukrainienne arrêtent deux opérateurs de ransomwares, usine-digitale.fr, 4 octobre 2021](#)

[L'action de l'UE contre la criminalité organisée, consilium.europa.eu, 25 octobre 2021](#)

COMMENT LES MIGRANTS SONT-ILS DEVENUS DES ARMES DE DÉSTABILISATION MASSIVE ?

Depuis que de nombreux migrants se retrouvent bloqués aux frontières de la Pologne, les médias ont banalisé l'usage de notions comme « armes de déstabilisation massive » ou « actions hybrides à des fins politiques ». Autant de termes empruntés au monde militaire et stratégique pour décrire une situation qui ne peut que favoriser une mauvaise image des migrants aux portes de l'Union européenne. L'ONU, face au « déploiement accru de troupes et la rhétorique incendiaire qui l'accompagne » et qui « ne font qu'exacerber la vulnérabilité et les risques auxquels sont confrontés les migrants et les réfugiés », dénonce un déni du droit des réfugiés et de l'obligation des États d'assurer la protection des migrants.

La notion « d'arme de déstabilisation massive » est utilisée lors de fuites massives de données à l'origine d'offensives portant sur les données sensibles, notamment entre États. Il implique alors la volonté d'États de s'introduire et de déstabiliser d'autres États. La notion « d'actions hybrides à des fins politiques » s'applique à « une stratégie qui vise à la conjugaison de tous les moyens contre un pays donné [...] en faisant porter ses efforts sur la déstabilisation d'un gouvernement et/ou d'une société [...] ». C'est ainsi que les observateurs militaires auraient décrit les actions russes en Crimée et dans l'Est de l'Ukraine.

[NATIONS UNIES, Frontière Bélarus-Pologne : l'ONU réitère son appel pour la protection des droits des migrants et réfugiés, news.un.org, 12 novembre 2021](#)

LES CAUSES DE L'INSÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ACTUELLE

Un chercheur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) expose les différents facteurs de la hausse mondiale des coûts des énergies fossiles et ses conséquences. Comme cela a été relaté dans de nombreux médias, la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de ne pas augmenter la

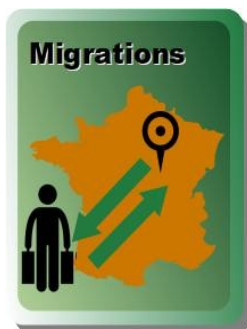
production de pétrole malgré la reprise de la demande constitue certes une des causes mais pas la seule. En effet, de nombreux sites pétroliers américains ne sont plus opérationnels en raison de l'ouragan Ida survenu fin août 2021 et de la faillite de nombreux producteurs de pétrole non conventionnel. Dans les deux cas, il est donc dans leur intérêt de pratiquer des prix élevés, afin de compenser les pertes financières engendrées par la baisse d'activité durant la pandémie, ou un fort endettement. Une autre raison à la situation actuelle est la dépendance de l'Europe et de l'Asie aux importations en gaz, dont les besoins ont augmenté, notamment en raison d'une diminution de la production d'électricité, d'origine renouvelable cet été en Europe, et au charbon en Chine⁴. Ainsi, les deux régions « se retrouvent en concurrence sur le marché du gaz naturel liquéfié », les deux devant assurer leurs approvisionnements énergétiques. Un autre acteur intervient : la Russie, qui n'augmente pas ses livraisons à l'Europe, faisant ainsi pression, selon l'auteur, pour passer de contrats au comptant à des contrats de fourniture de long terme et pour accélérer la mise en fonction du gazoduc Nord Stream 2. Les prix des carburants et de l'électricité ont un impact important sur les budgets des ménages, sur la compétitivité des entreprises ainsi que sur la sécurité alimentaire, la pénurie des engrais azotés (ils sont fabriqués à partir d'hydrogène provenant du gaz naturel) dont l'exploitation n'est plus rentable pouvant provoquer une « inflation des denrées alimentaires de base ». Les États membres de l'Union européenne réunis en Conseil extraordinaire le 26 octobre 2021 n'ont pas réussi à s'entendre sur des solutions à apporter à cette crise énergétique qui pourrait devenir sociale et politique, en Occident comme dans les pays en développement.

[LABOUÉ Pierre, Insécurité énergétique : les dessous d'une crise mondiale, iris-france.org, 8 novembre 2021](#)



4 Face à la montée des coûts de l'électricité, la Chine se tourne, toutefois, de nouveau vers le charbon mais en manque – sa production est freinée par de nouvelles réglementations sur l'exploitation des mines et son importation depuis l'Australie a été arrêtée –, ce qui fait, là aussi, monter les cours.

MIGRATIONS



DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET PROFILS MIGRATOIRES

S'il fallait garder une image symbolique de la COP26, ce pourrait être celle du [ministre des Affaires étrangères de l'archipel](#) des Tuvalu tenant son discours les pieds dans l'eau à l'endroit même où quelques années auparavant était la terre ferme. Le drame de l'archipel des Tuvalu est ce qui attend de nombreux territoires insulaires dans les années à venir, perte de terres et repli des populations à l'intérieur, voire disparition totale de ces micro-États. Selon les critères de la Convention de

Genève, les déplacements induits par des facteurs environnementaux ne permettent pas à eux seuls d'obtenir une protection en tant que réfugié. C'est pourquoi, les organismes internationaux s'accordant pour considérer que le dérèglement climatique est un « moteur de migration » appellent à un nouveau statut.

Le Parlement européen, dans un rapport d'avril 2021, évoque un multiplicateur important de risques de conflit, de sécheresse, de famine et de migration, ce qui fait craindre à certains une « [vague migratoire injuste](#) », si elle venait à atteindre l'Europe, allant même jusqu'à assurer que « l'Union européenne est le continent le plus vertueux et le plus à la pointe dans la lutte contre le changement climatique, grâce à la mise en œuvre de normes strictes et contraignantes ».

[PARLEMENT EUROPÉEN, Rapport sur l'incidence du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement, europarl.europa.eu, avril 2021](#)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET GENRE

Une autre image forte de la COP26 fut l'échange de cadeaux entre la [Petite Amal](#), une marionnette géante représentant une jeune réfugiée syrienne et la militante samoane Ubrianna, une fleur représentant l'espoir et la lumière, contre un sac de graines, représentant la fertilité des sols. De fait, les femmes paient un lourd tribut au changement climatique et représentent 80 % des personnes déplacées par les catastrophes et les changements climatiques dans le monde. Le président de la COP26 a souligné, en l'occurrence, que « genre et climat sont profondément liés ».

[NATIONS UNIES, Les femmes sont les premières victimes de la crise climatique, selon la COP26, news:un.org, 9 novembre 2021](#)

RÉFUGIÉS CLIMATIQUES ET DROITS DE L'HOMME

Plusieurs interventions lors la COP26 témoignent de l'urgence de protéger les victimes des dérèglements climatiques au nom des droits de l'Homme. Une évidence pour le [Comité des droits de l'homme des Nations unies](#) qui, en 2020, soutenait que les personnes fuyant les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ne devaient pas être renvoyées dans leur pays d'origine si leurs droits humains fondamentaux s'en trouvaient menacés. Il statuait alors sur le cas d'un débouté du droit d'asile originaire de l'île de Tarawa-sud (dans l'océan Pacifique). Celui-ci arguait que le changement climatique, à l'origine du surpeuplement de l'île, de conflits pour l'accès aux

terres et du déficit d'eau potable, était une atteinte à son droit de vie au sens du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

De même, en avril 2021, le Parlement européen invitait la Commission et les États membres à reconnaître « les besoins et vulnérabilités spécifiques des personnes contraintes de se déplacer, à l'intérieur des pays et hors de leurs frontières, en raison des catastrophes et des effets néfastes du changement climatique, à renforcer leur protection et à redoubler d'efforts pour parvenir à des solutions qui permettent de mettre un terme à leur déplacement ».

[NATIONS UNIES, L'ONU demande une meilleure protection pour les personnes déracinées qui font face aux effets du changement climatique, *news.un.org*, 4 février 2021](#)

[PARLEMENT EUROPÉEN, Rapport sur l'incidence du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement, *europarl.europa.eu*, 7 avril 2021](#)

PACTE EUROPÉEN SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE

Les débats autour du nouveau [Pacte européen sur l'immigration et l'asile](#) initié depuis 2020 restent houleux, notamment sur la question des défis migratoires, dont la prise en compte des réfugiés climatiques. Bien que l'Union européenne soit fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et du respect des droits de l'Homme, la question de l'asile est devenue clivante. Elle tend à devenir « un fardeau » que les pays européens doivent se partager.

En septembre 2020, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) commandait une étude au département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles du Parlement européen. Il apparaissait qu'il n'y avait pas, au sein de l'Union européenne un discours commun face aux enjeux actuels des migrations. Pourtant, il est nécessaire d'adopter une politique cohérente sur le lien entre changement climatique et migration. L'Europe doit réfléchir en amont de ses frontières et favoriser des politiques en matière de climat, de développement et de commerce, et apporter des solutions pour prévoir explicitement dans les législations nationales des pays membres la protection des personnes touchées par les changements environnementaux et les catastrophes naturelles. La fondation Schuman, dans sa lettre n° 609 de *Question d'Europe*, publiée en octobre 2021, analyse l'état des débats en cours (cf. également « Le Pacte européen, de la crise syrienne à la crise afghane », [Revue du CREOGN n° 177](#) d'octobre 2021, p.23).

[UNION EUROPÉENNE, Synthèse. Étude pour la commission LIBE. Changement climatique et migration Défis et réponses juridiques et politiques à la migration environnementale, 2020](#)

[FONDATION ROBERT SCHUMAN. Le nouveau Pacte européen sur l'immigration et l'asile peut-il répondre aux prochains défis migratoires ? *Questions d'Europe*, n° 609, *robert-schuman.eu*, 4 octobre 2021](#)



SCIENCES ET TECHNOLOGIES



LA BLOCKCHAIN DANS L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT

La fabrication additive peut révolutionner les chaînes d'approvisionnement. Il s'agit d'un processus de création d'objets tridimensionnels à partir d'un objet numérique. Dans ce contexte, la blockchain pourrait transformer les modes de production, grâce à la fiabilité des équipements créés et à celle du transfert de données. De plus, elle permettrait une sécurité et une traçabilité de haut niveau de chacune des opérations effectuées dans le processus de production.

L'armée de Terre française, dans son centre du maintien opérationnel des équipements terrestres (MCO-Terrestre), expérimente depuis plus de deux ans la fabrication additive pour la production d'outils et de pièces destinés à la formation des recrues et aux opérations extérieures.

Ainsi, au-delà de la fonction de suivi de la production, la blockchain est avant tout un système d'échange et de transfert de la donnée. Cela permettrait, non seulement, d'effectuer le suivi d'une pièce, de son acheminement et de sa constitution, mais aussi un suivi communicationnel entre unités. En effet, la communication via une technologie de blockchain permettrait de sécuriser l'information transmise entre l'utilisateur A et B, de l'authentifier via la vérification utilisateur, et de la certifier via un Oracle aléatoire.

Dans la technologie blockchain, un Oracle est une source d'informations qui permet d'intégrer des variables issues du monde réel dans des contrats intelligents (des données externes à la blockchain. Ex : température, poids, temps de retard...). Les contrats intelligents, aussi appelés auto-exécutants (ou *smart-contracts* en anglais), sont des contrats qui s'exécutent uniquement si des conditions, préalablement fixées, sont remplies. Cela déclenche un événement sur la blockchain comme un transfert de valeur. L'Oracle permet d'ajouter des données du monde extérieur dans un réseau blockchain. Ces Oracles sont des services tiers qui fournissent de nombreuses données comme des températures, des retards aériens... Ils font office d'autorité et de vérité. En fonction des informations fournies par les Oracles, le contrat intelligent se déclenche ou non.

NDR : Rappelons que la blockchain ne peut pas accéder à des données stockées en dehors de son réseau. C'est ici qu'interviennent les Oracles. Il en existe deux types :

- *Oracles logiciels* : ils gèrent des informations disponibles sur Internet. Leurs sources sont majoritairement des sites web. Ils permettent de récolter des données comme les températures, retards de vols, prix de produits...

- *Oracles physiques* : ils envoient des informations provenant directement du monde réel. Il peut, par exemple, s'agir de capteurs de mouvement ou de puces RFID (Radio Frequency Identification) qui permettent de connaître l'emplacement d'un objet.

[HALBOUT Quentin, Blockchain, un atout pour intégrer la fabrication additive, a3dm-magazine.fr, 21 octobre 2021](http://HALBOUT_Quentin_Blockchain_un_atout_pour_integrer_la_fabrication_additive_a3dm-magazine.fr)

DÉTECTION DES MOUVEMENTS DE TÊTE D'UN PSYCHOPATHE PAR UNE IA

Des chercheurs américains de l'Université du Nouveau-Mexique ont développé un algorithme capable de déceler les traits psychopathes d'un individu à travers la position de sa tête lors d'un interrogatoire médico-légal.

Les chercheurs ont étudié des enregistrements vidéo menés auprès de 507 détenus hommes âgés de 18 à 62 ans. Les traits psychopathes ont été définis à l'aide du test nommé « Liste de contrôle de la psychopathie révisée du docteur Hare (PCL-R) », une méthode évaluant les tendances psychopathes et asociales d'un individu, notamment utilisée pour diagnostiquer des patients dans les hôpitaux psychiatriques ou les prisons. L'intelligence artificielle a mis en évidence une forte corrélation entre les traits psychopathes et les indices non verbaux. Par exemple, les psychopathes ont tendance à regarder « directement et fixement » la caméra et ont « moins tendance à pencher la tête ».

De plus, « les personnes ayant un comportement antisocial diversifié, grave et persistant présentent une orientation plus rigide et plus ciblée de leur tête pendant les interrogatoires ».

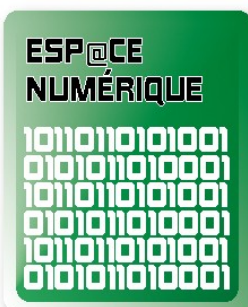
Dans l'histoire, l'Homme a toujours cherché à détecter cette pathologie. Les individus doués pour la tromperie étaient excessivement agités. Les mouvements oculaires (clignements d'œil) comme les gestes de la main ou les microexpressions faciales ont également été mis en corrélation. Mais la quantification de ces signaux prête à l'interprétation et n'est pas aussi fiable qu'un algorithme.

Attention, tous les psychopathes ne sont pas des assassins. Parmi les symptômes, on trouve le manque de conscience, d'empathie, de culpabilité, l'égoïsme, le mensonge pathologique, l'intolérance, la frustration, la victimisation, la tendance à blâmer, les violations répétées des normes sociales.

[DELUZARCHE Céline, Science décalée : on peut détecter un psychopathe grâce aux mouvements de sa tête, *futura-sciences.com*, 7 novembre 2021](#)



ESPACE NUMÉRIQUE



LA CRYPTOMONNAIE SQUID GAME ETAIT UNE ARNAQUE : LES ESCROCS SE SONT ENFUIS AVEC 3 MILLIONS D'EUROS

Alors que le succès de la série sud-coréenne n'est plus à faire (132 millions de vues), certains en ont profité pour s'enrichir illégalement. Effectivement, une récente escroquerie à la cryptomonnaie a vu le jour peu après l'explosion de la série.

Le fond de cette arnaque repose notamment sur la mise à la vente d'une fausse cryptomonnaie au nom de la série. Séduits par sa valeur fulgurante (2861\$ à son pic), des acheteurs ont investi dans cette crypto-devise. Cependant, petit hic ! Il a été impossible pour les investisseurs de revendre leurs « Squid coins », preuve qu'il s'agissait bien d'une fraude ! Et pour cause, seulement 10 minutes après que la supercherie a été révélée, les escrocs ont converti le fond investi en argent réel, empochant 3 millions d'euros et faisant chuter à -99 % la valeur du « Squid Game coin ».

Si elle a été de courte durée, son ampleur reste mondiale. Et tandis que la majorité des acheteurs se sent volée, d'autres investisseurs sont amusés par la situation. Cette réaction surprenante s'expliquerait par le plaisir d'avoir été peu à posséder cette cryptomonnaie.

[CAGAN Anne, La crypto Squid Game était bien une arnaque et ses créateurs viennent de partir avec la caisse, *numerama.fr*, 2 novembre 2021](#)

[POIRIER Thomas, La crypto de Squid Game chute de 99 % alors que les développeurs se font la malle, la SEC interviendra-t-elle ?, *cointribune.com*, 2 novembre 2021](#)

[RENCURREL Rémy, La "cryptomonnaie" de Squid Game s'effondre \(-99%\) : se faire arnaquer, un vrai jeu d'enfants, *journalducoin.com*, 1 novembre 2021](#)

[BYUN Hye-jin, Squid Game Coin collapses after scammers vanish with investors' money, *m.koreaherald.com*, 2 novembre 2021](#)

YOU.COM, UN ADVERSAIRE DE TAILLE POUR GOOGLE ?

Après plusieurs tentatives dont les résultats peinent, encore aujourd'hui, à se faire sentir, la course folle pour détrôner Google continue. Et il se pourrait que le tout récent moteur de recherche You.com soit à la hauteur du challenge !

You.com est né du constat fait par l'américain Richard Socher, son créateur : sur Internet, nous recevons une quantité d'informations conséquente que nous n'avons pas le temps de lire. Quant à l'utilisateur, le respect de sa vie privée est négligé au profit de la performance.

Pour remédier à cette situation, You.com se présente comme une véritable solution qui se veut respectueuse des utilisateurs et de leur temps en « résumant le web ». Ainsi, pour garantir une confidentialité totale, aucune donnée lors de la navigation n'est stockée par le moteur de recherche.

You.com, afin de se démarquer de ses concurrents, propose d'ailleurs une interface jamais vue, où les résultats de recherches sont présentés à l'horizontal et sous forme de modules.

Se fondant exclusivement sur l'intelligence artificielle (IA) pour fournir les résultats de recherche les plus pertinents, You.com pourrait bien être la révolution de 2021.

NDR: La version bêta est rendue publique, vous pouvez d'ores et déjà la tester : [You.com](https://www.you.com)

[NEVEU Louis, You.com un nouveau moteur de recherche qui part en guerre contre le « putaclic », *futura-sciences.com*, 10 novembre 2021](#)

[ONDET Geoffroy, You.com, le nouveau moteur de recherche à l'interface surprenante, *01net.com*, 10 novembre 2021](#)

[POLGE Auriane, Le nouveau moteur de recherche « You » peut-il menacer Google ?, *tomsguide.fr*, 15 novembre 2021](#)

[ALRIC Jean-yves, Ce nouveau moteur de recherche défie la domination de Google, *presse-citron.net*, 10 novembre 2021](#)

ARCOM : UNE NOUVELLE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE EN CHARGE DE LA RÉGULATION NUMÉRIQUE ET AUDIOVISUELLE

Promulguée le 25 octobre 2021, la loi relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique va entraîner la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi). Leur remplaçant, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), commencera son activité dès le 1^{er} janvier 2022. Cette nouvelle autorité sera « compétente sur tout le champ des contenus audiovisuels et numériques : lutte contre le piratage, protection des mineurs, lutte contre la désinformation et la haine en ligne ». Parmi ses nouvelles priorités l'ARCOM luttera contre le piratage des retransmissions sportives et assurera la protection du « patrimoine audiovisuel et cinématographique français » face aux grandes plateformes de streaming en ligne.

[Loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, *vie publique.fr*, 26 octobre 2021](#)

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DE LA CYBERSÉCURITÉ

C'est officiel depuis le 25 octobre 2021, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) lance un nouvel Observatoire des métiers de la cybersécurité. Il a pour objectif principal de regrouper les informations objectives (enquêtes, rapports, infographies) sur les profils, les métiers et les formations en cybersécurité.

L'Observatoire aidera les entreprises dans leur politique de recrutement, les porteurs de formation, mais aussi les étudiants ou salariés en reconversion. « Nous lançons l'Observatoire des métiers de la cybersécurité pour répondre à des questions simples, mais qui restaient sans réponse : qui recruter, quels sont les types de profils et d'emplois, quelles formations suivre ou quels sont les secteurs qui recrutent ? » déclare Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI. Une étude, Profils de la cybersécurité, réalisée en partenariat avec plusieurs organismes publics, révèle de grandes disparités entre les professionnels du domaine, aussi bien au niveau des salaires que des régions ou encore des voies de recrutement.

[ANSSI, Observatoire des métiers de la cybersécurité, *ssi.gouv.fr*, novembre 2021](#)

[Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information \(ANSSI\), Communiqué de presse, *ssi.gouv.fr*, 25 octobre 2021](#)

[BOERO Alexandre, Emploi cyber : l'ANSSI lance l'observatoire des métiers de la cybersécurité, *clubic.com*, 25 octobre 2021](#)



ENVIRONNEMENT



LES MINI-FORÊTS, UNE SOLUTION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

La méthode Miyawaki, inventée au Japon dans les années 1970, est une solution efficace pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique. Elle consiste à implanter dans les villes des forêts miniatures (quelques centaines de mètres carrés) très denses et constituées d'espèces locales et résistantes. Ces mini-forêts sont facilement viables et deviennent autonomes en seulement quelques années. De plus, elles favorisent la biodiversité et captent une partie du CO₂ émis dans les agglomérations. Bien implanté en Asie, le concept s'est étendu dans de nombreux pays à travers le monde. En France, plusieurs aménagements de mini-forêts ont déjà vu le jour dans l'Est (à Vandœuvre-lès-Nancy, en Meurthe-et-Moselle), en région parisienne (le long du boulevard périphérique ou sur le campus de l'université de Nanterre) et à Lyon.

[DELUZARCHE Céline, Les mini-forêts, une solution au réchauffement climatique ?, futura-sciences.com, 5 novembre 2021](https://www.futura-sciences.com/fr/artikel/les-mini-forêts-une-solution-au-réchauffement-climatique_121263.shtml)

UNION EUROPÉENNE : LA POLLUTION DE L'AIR FAIT 300 000 MORTS PAR AN

Impensable mais pourtant vrai, les particules fines ont fait plus de 307 000 morts dans l'Union européenne (UE) en 2019. Les chiffres viennent d'être publiés, le 15 novembre, dans un rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Si ce nombre connaît une légère baisse de 10 % en un an, grâce aux conditions météorologiques favorables et à l'amélioration de la qualité de l'air en Europe, il reste alarmant.

Si cette pollution, provoquée par l'activité industrielle et humaine, fait de tels dégâts dans l'UE, c'est surtout par la faute des pays membres qui ne respectent pas les objectifs et dispositions préconisés par l'AEE, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou les *Conference of the parties* (COP).

En effet, l'AEE estime qu'au moins la moitié de ces vies pourrait être sauvées si les États prenaient des actions concrètes.

La pollution atmosphérique étant responsable de nombreuses maladies cardiaques et d'infections respiratoires, notamment chez les plus sensibles, il est dès lors indispensable pour les gouvernements de se réveiller face à la menace et de prendre des mesures fortes.

[Pollution de l'air : le nombre de morts liés aux particules fines dans l'UE recule légèrement, francetvinfo.fr, 15 novembre 2021](https://www.francetvinfo.fr/actualites/actualites-internationales/pollution-de-l-air-le-nombre-de-morts-liés-aux-particules-fines-dans-l-ue-recule-légèrement_121263.shtml)

[La pollution de l'air fait encore plus de 300 000 décès par an dans l'Union Européenne, ladepeche.fr, 15 novembre 2021](https://www.ladepeche.fr/actualites/actualites-internationales/la-pollution-de-l-air-fait-encore-plus-de-300-000-décès-par-an-dans-l-union-européenne_121263.shtml)

[La pollution de l'air responsable de 300 000 morts par an dans l'UE, france24.com, 15 novembre 2021](https://www.france24.com/fr/actualites/20211115-la-pollution-de-l-air-responsable-de-300-000-morts-par-an-dans-l-ue)



SANTÉ

Santé



LA XÉNOGREFFE ET L'ÉTHIQUE

La xénogreffe consiste à faire une transplantation d'organes ou de tissus organiques entre deux individus d'espèces différentes. Très récemment, au États-unis, un rein de porc génétiquement modifié a été greffé avec succès chez une patiente en état de mort cérébrale. Si la prouesse scientifique est indéniable, il faut aussi s'interroger sur son coté éthique, car il s'agit d'expérimentation animale assortie de manipulation génétique et de l'utilisation d'un corps humain. Ensuite se pose la question du risque sanitaire et des conséquences « potentielles à probabilités inconnues pouvant créer une ou plusieurs maladies chez l'humain à la létalité et à la contagiosité inconnues ». Les uns, qui ne voient que le coté utilitaire, avancent que les xénogreffes apporteront de toute façon plus d'avantages que d'inconvénients. Les autres, qui se placent sur le plan de l'éthique et de la déontologie, répondent que les animaux sont des êtres vivants dont on ne peut pas disposer à notre gré et que l'on ne maîtrise pas encore suffisamment toutes les effets à long terme de ce type d'expérimentation sur l'être humain. Au final, la bonne décision nécessite un débat de fond et une réflexion libre d'idéologie(s) et d'intérêts commerciaux.

[HERNANDEZ Julien, Xénogreffe : et l'éthique dans tout ça ?, futura-sciences.com, 9 novembre 2021](https://www.futura-sciences.com/fr/articles/la-xenogreffe-et-l-ethique-dans-tout-ça-18286.html)

NOUVELLE TECHNIQUE DE RAYONS X

En 1896, la découverte des rayons X permet pour la première fois de visualiser l'intérieur du corps humain.

En 1972, Godfrey N. Hounsfield inventa une technique d'imagerie en 3D : « la tomographie à rayons X », permettant d'analyser le volume, les dimensions et la composition chimique des objets sans les détruire ni les découper. Des radiographies 2D étaient enregistrées avec différents angles de vue et c'est un algorithme qui reconstruisait l'image 3D.

Début novembre, des scientifiques du Collège universitaire de Londres (UCL) et de l'Installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRL) de Grenoble ont présenté une technique inédite appelée « tomographie à contraste de phase hiérarchique » (HiP-CT). Celle-ci permet de visualiser des organes entiers avec la résolution d'un micromètre. Le synchrotron (source extrêmement puissante de rayons X) européen « ESRF/EBS » (Extremely Brilliant Source) a été récemment amélioré, ses performances ont été multipliées par 100 en matière d'éclat et de cohérence et il est devenu la source de rayons X la plus brillante au monde (soit 100 milliards de fois plus lumineuse qu'une radiographie conventionnelle).

Grâce à cette luminosité exceptionnelle, il est possible de visualiser des vaisseaux sanguins de 5 micromètres de diamètre (un dixième du diamètre d'un cheveu). Les chercheurs ont même pu observer très précisément les conséquences de la Covid-19 dans des poumons infectés.

La vitesse d'exécution du HiP-CT a également été boostée, ce qui a permis aux scientifiques de commencer à créer un « Atlas » des organes humains, en ligne et gratuit. Disponible sur la chaîne Youtube du HiP-CT, l'Atlas comprend déjà des images du

cerveau, des poumons, du cœur, des reins et d'une rate. Il comprend, en outre, une bibliothèque de maladies permettant aux médecins de diagnostiquer et de traiter nombre de pathologies comme les cancers ou la maladie d'Alzheimer.

[DELUZARCHE Céline, « Une nouvelle technique de rayons X pour une cartographie inédite et spectaculaire du corps humain », *futura-sciences.com*, 9 novembre 2021](#)



COVID-19



LES MÉFAITS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre, la Défenseure des droits vient de publier son rapport annuel sur cette thématique.

S'appuyant sur les réclamations qu'elle a reçues ainsi que sur les consultations d'enfants et de professionnels, le rapport dénonce le doublement en 1 an des syndromes dépressifs chez les 15-24 ans ainsi que la hausse des troubles anxieux et des phobies sociales.

La fermeture des établissements scolaires et l'enseignement à distance imposés lors du 1^{er} confinement ont aggravé les addictions aux écrans et perturbé les cycles circadiens (horloge interne du corps humain régissant certains processus physiologiques), entraînant notamment des troubles alimentaires, du sommeil et de l'attention.

Les demandes de consultation en pédopsychiatrie ainsi que les retards des enfants ont à ce point augmenté que les professionnels qualifient la situation de « priorité publique » et dénoncent par la même occasion le manque de moyens pour la prise en charge des jeunes patients. Une prise en charge rapide réglerait les difficultés en quelques séances et éviterait à l'enfant non soigné de devenir un adulte qui va mal.

Les jeunes ont eu l'impression de n'être ni écoutés ni consultés pendant la crise sanitaire. Ils se sont sentis seuls, livrés à eux-mêmes, sans espace de parole. La pression des gestes barrières les a, en outre, éloignés des apprentissages.

Le harcèlement scolaire et l'effervescence médiatique qu'il génère prouvent le manque d'écoute des jeunes ainsi que le manque de réactivité de l'institution scolaire.

Vingt-neuf recommandations ont été formulées dans le rapport de la Défenseure des droits, notamment le projet de permettre à l'enfant un accès aux dispositifs d'accueil, le développement d'un « soutien à la parentalité » et l'ouverture de « maisons des adolescents » dans chaque département.

[LE MONDE avec AFP, Covid-19 : les méfaits de la crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes, *lemonde.fr*, 17 novembre 2021](https://www.lemonde.fr/actualites-monde/article/2021/11/17/le-monde-avec-afp-covid-19-les-mefaits-de-la-crise-sanitaire-sur-la-sante-mentale-des-jeunes_6101172_1188473.html)

BILAN OFFICIEL DE LA COVID

Au 1^{er} novembre 2021, selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de décès liés au SARS-CoV-2 dans le monde s'élève à 5 millions environ. Cependant, ce chiffre est remis en cause par des études académiques et par des enquêtes journalistiques. Le journal *Le Monde* évoque ainsi le récent travail de collecte et d'analyse du magazine d'actualité *The Economist* qui établit un bilan bien plus lourd de 17 millions de morts. Cet écart s'expliquerait par le manque de fiabilité des « remontées démographiques » officielles de quelque 130 pays, principalement situés en Afrique, Asie et Europe centrale. Souvent, les cas confirmés n'incluent pas les personnes décédées à leur domicile ou suite à des complications, sans compter les décès indirects en raison d'une prise en charge moindre des autres malades. La prise en compte de la surmortalité, c'est-à-dire de la différence entre la « mortalité du passé et celle d'aujourd'hui » pour « modéliser celle attendue », permettrait de pallier cette insuffisance. C'est ce qu'a fait le média britannique en s'appuyant sur une base de données élaborée par deux chercheurs. Ainsi, les résultats montrent un excès de mortalité en Inde et en Russie bien supérieur à

celui officiellement déclaré. Ils font également apparaître une surmortalité supérieure à 50 % au Pérou, au Mexique, en Bolivie et en Équateur, alors que la Nouvelle-Zélande et l'Australie affichent des taux inférieurs aux années précédentes – les mesures prises contre la Covid les ayant protégés du virus mais aussi vraisemblablement d'autres maladies contagieuses. La situation en Chine continue, quant à elle, de questionner, rien ne permettant à ce jour de contredire le chiffre annoncé de 4 600 morts, aucune irrégularité n'ayant été constatée dans leur système de suivi épidémiologique. En France, Santé publique France et le centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm font état, respectivement, de 118 217 et 130 885 décès dus au coronavirus – le premier prenant essentiellement en compte la mortalité hospitalière et le deuxième les certificats de décès.

[ROUCAUTE Delphine, Covid-19 : le bilan officiel est de 5 millions de morts dans le monde, mais il pourrait être en réalité trois fois plus élevé, *lemonde.fr*, 17 novembre 2021](#)

[MCKEEVER Amy, Le COVID-19 a fait plus 5 millions de morts à travers le monde, *nationalgeographic.fr*, 2 novembre 2021](#)



ENVIRONNEMENT SOCIAL



RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le dernier rapport sur l'état de la fonction publique vient d'être publié. Il propose un panorama très complet de ses 3 versants : État (FPE), territoriale (FPT) et hospitalière (FPH). Il établit d'abord un bilan des politiques et pratiques de ressources humaines (dialogue social, pratiques managériales, modes de recrutement – notamment le développement de la contractualisation –, perspectives de carrière, mobilité, formation, égalité professionnelle, contrôle déontologique, santé et sécurité au travail). Puis il présente des données chiffrées de 2019 sur les effectifs et leurs évolutions, la répartition entre les catégories A, B, et C, entre hommes et femmes et entre titulaires et contractuels. Il fait également le point sur les personnels entrant et sortant, les rémunérations (revenu statutaire, primes), les conditions de travail... Ainsi, le nombre d'agents (5,61 millions, soit un cinquième de l'emploi total en France) a augmenté entre 2018 et 2019 de 0,8 %, essentiellement en raison du passage de 24 500 contrats aidés en contrats de droit public. La part des contractuels parmi les agents est en hausse, celle des fonctionnaires baisse mais est égale à celle de 2009. Le nombre de personnels de la Catégorie A a beaucoup augmenté depuis 30 ans, avec la création du statut de professeur des écoles ainsi que l'intégration des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs qui étaient auparavant Catégorie B. Les femmes représentent 62,7 % des agents de la fonction publique, un chiffre en augmentation continue depuis quelques années ; elles restent minoritaires dans la Catégorie A (42,4 %). En troisième partie du document se trouve un focus, inédit, sur la présence des services de l'État dans les territoires, particulièrement sur les taux d'administration civils. Par exemple, celui de la FPE s'élève à 84 pour mille à Paris, 18 pour mille en Vendée et à 31 pour mille au niveau national. Les écarts d'un territoire à l'autre sont moins prononcés pour la FPT. Quant à la FPH « les départements les mieux dotés sont majoritairement des départements ruraux et peu peuplés ». En outre, les collectivités les moins pourvues en personnels de la FPH bénéficient souvent d'une offre libérale et privée en partie compensatrice. Ce sont dans les départements d'Outre-mer que la part de l'emploi public civil dans l'emploi total est la plus importante, environ 1 sur quatre (42,3 % en Guyane).

[Ministère de la transformation et de la fonction publiques, Le portail de la Fonction publique, Rapport annuel 2021, fonction-publique.gouv.fr](https://fonction-publique.gouv.fr)



SOCIÉTÉ



CHRONOLOGIE DE L'ACCUEIL « DES GENS DU VOYAGE »

Le 6 octobre 2021, la Défenseure des droits a publié un rapport dans lequel elle dénonce des « discriminations systémiques » à l'égard des « Gens du voyage ». Pourtant, depuis 1990, la nécessité de leur accueil est inscrite dans la loi. Le terme administratif « Gens du voyage » est apparu dans une circulaire de 1972 relative à l'application de la loi de 1969 sur l'exercice des activités économiques ambulantes qui a elle-même abrogé le carnet anthropométrique institué en 1912. En 2000, la

notion de « Gens du voyage » est précisée par la loi du 5 juillet et désigne « les personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles ».

Le site vie-publique.fr de la Documentation française a publié une chronologie sur les dates clés de cette politique depuis les années 1990.

NDR : Voir aussi l'article « Discriminations systémiques à l'encontre des gens du voyage » dans la [Revue du CREOGN n° 177 d'octobre 2021](#), p. 45.

[La politique d'accueil des Gens du voyage depuis la loi Besson : chronologie, \[vie-publique.fr\]\(http://vie-publique.fr\), 15 octobre 2021](#)

COPARENTALITÉ ET TÉLÉ-RÉALITÉ

Depuis octobre 2021, la chaîne flamande VTM diffuse l'émission de télé-réalité *Ik wil een kind* (je veux un enfant), qui propose de faire se rencontrer des inconnus souhaitant construire un projet de coparentalité, autrement dit avoir un enfant et l'élever sans entretenir de relation amoureuse.

Ce n'est pas le mode de vie qui divise depuis la Belgique mais le fait qu'il fasse l'objet d'une émission de télévision.

Pour certains, *Ik wil een kind* remet légitimement en question la norme sociale selon laquelle la parentalité serait réservée aux familles classiques ou, du moins, qui l'ont été. Il existe aujourd'hui bon nombre de formes alternatives de parentalité : couples homosexuels, polyamoureux, nouveaux partenaires respectifs, etc., que les enfants considéreront comme « normales » pourvu qu'ils soient entourés d'amour et que la situation leur soit expliquée. Indubitablement, l'enfant sera dans sa vie confronté à un problème pour une raison ou pour une autre, au même titre qu'un enfant issu d'une famille classique et ce n'est pas « sa conception pendant une émission de télévision » qui changera le cours de sa vie.

De plus, les libertés considérées aujourd'hui comme « normales » étaient autrefois perçues comme « potentiellement nuisibles aux enfants », par exemple divorcer ou élever seul un enfant.

Pour d'autres, l'éducation d'un enfant ne se déroule pas sans incident, même dans une Europe particulièrement libre. Mais les enfants ne sont pas des « adultes consentants ». Or, dans cette émission, ils sont l'élément central sans avoir droit à la parole.

L'éducation nécessite beaucoup d'amour au sein du couple et envers le petit, ce qui ne peut exister entre deux parents potentiels qui ne se connaissent pas. Une telle expérience sur un jeune être impuissant peut-elle se passer à la télévision ? Des études scientifiques ont-elles été menées préalablement ? La chaîne diffuserait-elle cette émission si les

risques n'étaient pas psychologiques mais physiques ? Le problème de la conscience éthique des directeurs de chaînes de télévision est ainsi posé.

[Extraits de De Standaard-Bruxelles, Coparentalité : cette fois, la télé-réalité va-t-elle trop loin ?, courrierinternational.com, 13 novembre 2021](#)

PAS D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PAUVRES SELON UNE ÉTUDE INSEE

Contrairement à ce que de nombreuses associations annonçaient, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (établi à 1 036 euros mensuels qui équivalent à 60 % du niveau de vie médian) n'aurait pas augmenté en France, malgré la crise sanitaire et la baisse de 8 % du PIB, selon une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publiée le 3 novembre. Comme en 2019, ce taux est de 14,6 %. Ce chiffre est cependant à relativiser. Sans les nombreuses aides de l'État (activité partielle, soutien des travailleurs indépendants, 150 euros octroyés notamment aux bénéficiaires du revenu de solidarité active auxquels s'ajoutent 100 euros par enfant, des versements exceptionnels pour la rentrée scolaire ou au moins de 25 ans...), il aurait connu une hausse de 0,6 points. En outre, il est peut-être sous-estimé, de l'aveu même du directeur de l'Insee, car il ne tient pas compte des sans-domicile, des personnes vivant en communauté (résidences étudiantes, maisons de retraite, prisons...) ni des apports financiers informels (non déclarés). De plus, l'augmentation des volumes d'aide alimentaire de 11 % laisse penser à une aggravation de la situation de ceux qui étaient déjà les plus démunis. Cette « intensification » de la pauvreté en lieu et place de « l'explosion » redoutée ne doit néanmoins pas occulter les conséquences futures de la fin des aides et le risque d'une précarisation « durable, et parfois irréversible, qui constitue souvent le versant diffus des crises ».

[MADÉLINE Béatrice, Pendant la récession liée au Covid-19, la pauvreté n'a pas augmenté, selon l'Insee, lemonde.fr, 3 novembre 2021](#)

[LAZAROVA Rouja, Il n'y a pas eu une explosion du nombre de pauvres mais une intensification de la pauvreté, lagazettedescommunes.fr, 5 novembre 2021](#)

DIALOGUES CONSTRUCTIFS ENTRE JEUNES ET POLICIERS

L'association Graines de France propose de faire rencontrer des jeunes issus de quartiers sensibles et des policiers afin que puissent s'établir des échanges au-delà des habituels clichés que peut avoir de l'autre chacun des protagonistes et d'empêcher ainsi « que des imaginaires négatifs se propagent ».

Les sessions se déroulent sur une demi-journée durant les vacances scolaires au sein de secteurs où des tensions existent déjà entre les jeunes et la police. Usuellement organisées dans les maisons de quartier, ces sessions se découpent en quatre ateliers : initiation à un sport (pour l'apprentissage du respect d'un cadre et des règles), théâtre, libération de la parole et écriture.

À titre d'exemple, un atelier d'écriture encadré par un écrivain proposait récemment à la maison de quartier d'Orgeval (dans le nord de Reims) d'inventer une histoire sur le thème « un monde sans policiers ». À la surprise générale, aucun des jeunes écrivains en herbe n'a imaginé un monde qui serait meilleur sans l'existence de la police. Ils évoquent bien au

contraire des crimes laissés impunis et des scènes d'angoisse générées par les actes malveillants.

Le point fort de la session est bien évidemment constitué par l'atelier de libération de la parole qui consiste en un dialogue avec des policiers locaux. C'est à cette occasion que l'on observe fréquemment un changement de perception des jeunes qui comprennent que les policiers « sont des humains comme nous tous ». La chose est aussi vraie dans l'autre sens en permettant aux policiers de mieux discerner les jeunes et en évitant tout amalgame qui pourrait être lié au simple fait de résider dans un quartier où des délinquants ont été identifiés.

Enfin, ce contact direct entre la police et la population donne aussi la possibilité d'apporter un éclairage et une modération quant aux nombreuses informations circulant sur les réseaux sociaux relatives aux actions policières.

[GRIESSEL Arianne, Rapports police-population : dans les maisons de quartiers, des ateliers pour aller à la rencontre de l'autre, franceinter.fr, 4 novembre 2021](#)

VERS UNE REMISE EN CAUSE DU « SYNDROME D'ALIÉNATION PARENTALE »

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a rendu le 27 octobre un avis pour « mieux protéger les enfants » qui, en complément de trois recommandations, entend proscrire le recours au concept du « syndrome d'aliénation parentale ».

Ce syndrome a été développé dans les années 1980 par un psychiatre américain, Richard Gardner, et tend à démontrer que, dans les conflits parentaux où des faits d'inceste sont évoqués, il s'agit dans l'immense majorité de cas d'affabulations. Selon lui, la mère « endoctrinerait » l'enfant avec des agressions imaginaires de manière à se voir attribuer plus aisément sa garde. Ces signalements d'inceste au cours des procédures de séparation des conjoints seraient donc globalement faux et la mère serait « la vraie coupable, manipulatrice et perverse ».

En France, selon les témoignages recueillis par la CIIVISE, il semblerait que ce syndrome reçoive un écho auprès de certains professionnels de santé réalisant des expertises, ce qui nuirait bien évidemment au bon déroulement des parcours judiciaires. Le Parlement européen, quant à lui, vient de se prononcer très récemment contre l'utilisation de ce concept et invite « les États membres à ne pas reconnaître le syndrome d'aliénation parentale dans leur pratique judiciaire et à décourager voire interdire son utilisation dans les procédures judiciaires, notamment lors d'enquêtes visant à déterminer l'existence de violences ».

Enfin, même si cela est difficile à cerner eu égard à la commission de ces crimes et délits au sein du cercle intime familial, on estime que 5 à 10 % des Français sont ou ont été victimes d'inceste.

[LE BRETON Marine, Inceste: Le "syndrome d'aliénation parentale", concept controversé dans le viseur de la Ciivise, huffingtonpost.fr, 27 octobre 2021](#)



BRÈVES



LE GOUVERNEMENT ANNONCE UN PLAN DE 2,2 MILLIARDS D'EUROS POUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le gouvernement a présenté, le 8 novembre 2021, un plan de 2,2 milliards d'euros réparti sur cinq ans dédié à l'intelligence artificielle (dont 1,5 milliard d'euros d'argent public, le reste étant financé par le privé). Un volet de plus de 700 millions d'euros est consacré à la formation, avec l'ambition de créer au moins 2 000 places d'étudiants en DUT/licence/licence pro dans ce domaine, 1 500 places d'étudiants en master et 200 thèses supplémentaires par an.

Le programme « Choose France » a pour objectif d'attirer des talents étrangers, précisément une quinzaine de scientifiques internationaux de haut niveau en IA, afin d'assurer l'enseignement de la matière et la recherche. Par ailleurs, 700 millions d'euros seront consacrés au financement du développement de nouvelles technologies : intelligence artificielle « embarquée » dans l'automobile, l'aéronautique, l'énergie et l'industrie.

[Investissements d'avenir | Nouvelle phase de la stratégie nationale d'intelligence artificielle : le Gouvernement fait le pari des talents, *gouvernement.fr*, 8 novembre 2021](#)

REGAIN D'ANTISÉMITISME EN EUROPE À L'OCCASION DE LA CRISE COVID

Une étude de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) montre que la crise sanitaire a « ravivé » les discours antisémites en Europe, du moins dans les pays pour lesquels des données sont disponibles. Et quand elles le sont, elles sont souvent incomplètes et fragmentaires, car les signalements sont peu nombreux et les victimes portent rarement plainte. Toutefois, en se fondant sur ces éléments parcellaires collectés, il apparaît qu'en Allemagne le nombre « d'incidents antisémites » aurait connu un bond de 44 %, selon un réseau d'associations. La République tchèque constate également une recrudescence des contenus antisémites sur Internet. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que les juifs sont rendus responsables de la pandémie et de ses conséquences (restrictions, vaccination) dans beaucoup de théories du complot auxquelles de nombreux individus sont sensibles.

« Bruxelles a présenté en octobre sa première stratégie de lutte contre l'antisémitisme, afin de combattre la haine en ligne, renforcer la protection des synagogues et promouvoir la transmission de l'histoire de la Shoah. »

[LE FIGARO AVEC AFP, L'antisémitisme amplifié par la pandémie de Covid, *lefigaro.fr*, 9 novembre 2021](#)



LE CENTRE DE DOCUMENTATION VOUS CONSEILLE



RAPPORT NADOT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES MIGRATIONS

Le 16 novembre 2021, le rapport N° 4665 fait au nom de la commission d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides au regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France a été présenté devant l'Assemblée nationale.

Ce rapport est à charge contre les politiques du gouvernement. Le président de la commission s'exprime ainsi dans l'avant-propos : « En matière de respect des personnes, du droit national et international et des valeurs qui fondent notre République, les engagements de la société française vis-à-vis des étrangers ne sont pas tenus. Pire parfois : ils sont bafoués, avec des conséquences dramatiques. En étant incapable de faire la place qui revient à un être humain, c'est-à-dire lui permettre d'accéder aux droits dont il est censé disposer, la France, patrie des droits de l'homme, a perdu son message à vocation universelle. Elle ne sait pas, elle ne sait plus, quelle est sa place dans le monde ».

[ASSEMBLÉE NATIONALE. Rapport N°4665. Novembre 2021](#)

OCDE. PERSPECTIVES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES 2021

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui regroupe essentiellement des pays développés, publie chaque année un rapport sur les mouvements migratoires dans les pays membres. Il présente des données sur l'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les États membres et les changements de politiques en matière de gouvernance de l'immigration et de l'intégration. Dans la publication de 2021, on peut lire une analyse de l'incidence budgétaire de l'immigration dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000 et des causes et les conséquences de la concentration résidentielle des immigrés.

[OCDE. Perspectives des migrations internationales 2021. Novembre 2021](#)

ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

L'INSEE publie dans sa revue mensuelle d'octobre, [Economie et statistiques, N° 526 – 527](#) deux enquêtes, l'une sur le travail dissimulé en France et l'autre sur les inégalités de revenus entre les départements français :

- [Le travail dissimulé en France par Laila AitBihiOuali et Olivier Bargain, 22 p.](#)

À partir d'une enquête menée en France et en comparant avec des données européennes, il apparaît des corrélats du travail dissimulé similaires en France, en Allemagne et au Danemark. Les auteurs concluent sur des comportements individuels homogènes au niveau européen.

- [Les inégalités de revenus entre les départements français depuis cent ans](#) par Florian Bonnet, Hyppolyte d'Albis et Aurélie Sotura, 22 p.

L'analyse sur le long terme en France métropolitaine confirme une très forte baisse des inégalités interdépartementales du revenu fiscal moyen depuis 1922. Les auteurs constatent aussi une contribution significative de l'impôt sur le revenu à la baisse des inégalités interdépartementales.



RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Dominique SCHOENHER, CREOGN, rédacteur en chef (Droit, politique de sécurité, libertés publiques) ;
3. LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN (International, politique de sécurité, société) ;
4. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international) ;
5. CNE Thibaut HECKMANN (Sciences, technologies, numérique) ;
6. Mme Christine DUDOIN-CLÉMENT, CREOGN (International, intelligence économique, société) ;
7. M. Michaël DIZET, CREOGN (Sciences, technologies, numérique) ;
8. Mme Sabine OLIVIER, CREOGN (Migrations, collectivités territoriales, mobilités) ;
9. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN (Sciences, technologies, environnement) ;
10. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
11. Mme Évelyne GABET, CREOGN (Défense, international, environnement, actualités académiques) ;
12. M. Valère LLOBET, CREOGN (Défense, numérique, international) ;
13. M. Mathéo GILBERT, étudiant en Master 1 en alternance (Espace numérique, sciences et technologies, intelligence économique) ;
14. Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 1 en alternance (Environnement, espace numérique) ;
15. Général (2S) Christian POUPEAU (Veille de la presse britannique).

